Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2020(DEC)

5.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 217

Projet de rapport
Monika Hohlmeier
(PE764.999v01-00)

Décharge 2023 – budget général de l'Union européenne: Parlement européen
(2024/2020(DEC))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Monika Hohlmeier

Proposition de décision 1Paragraphe 1

Proposition de décision	*Amendement*
1. donne décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023 ***/ ajourne sa décision concernant la décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023***;	1. donne décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023;

Or. en

Amendement 2
Tamás Deutsch

Proposition de décision 1
Paragraphe 1

Proposition de décision	*Amendement*
1. ***donne décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023 /*** ajourne sa décision concernant la décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023;	1. ajourne sa décision concernant la décharge à sa Présidente sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2023;

Or. en

Amendement 3
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les articles 2 à 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 4
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (ci-après le règlement financier de l'Union), modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012[1 bis],
	[1 bis] JO L 193 du 30.7.2018, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2018/1046/oj

Or. en

Amendement 5
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, conformément à la procédure habituelle, 61 questions ont été envoyées à l'administration du Parlement et que les réponses écrites reçues ont été examinées publiquement par la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 4 décembre 2024 en présence	B. considérant que, conformément à la procédure habituelle, 61 questions ont été envoyées à l'administration du Parlement et que les réponses écrites reçues ont été examinées publiquement par la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 4 décembre 2024 en présence

du secrétaire général, des vice-présidents du Parlement chargés du budget, du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après «l'Autorité») et de l'auditeur interne;	du secrétaire général, des vice-présidents du Parlement chargés du budget, du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après «l'Autorité») et de l'auditeur interne; ***regrette que toutes les questions relatives à l'emploi des fonds européens n'aient pas été retenues et aient fait l'objet d'une sélection avant soumission à l'administration du Parlement européen;***

Or. fr

Amendement 6
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant qu'il est toujours possible d'améliorer la gestion des finances publiques sur le plan de la qualité, de l'efficience et de l'efficacité; ***qu'un contrôle est nécessaire pour garantir que les dirigeants politiques et l'administration du Parlement soient comptables de leurs actes devant les citoyens de l'Union;***	C. considérant qu'il est toujours possible d'améliorer la gestion des finances publiques sur le plan de la qualité, de l'efficience et de l'efficacité;

Or. en

Amendement 7
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant qu'il est primordial de continuer à renforcer la légitimité démocratique des institutions de l'Union

en améliorant la transparence, la responsabilité et l'intégrité; qu'un contrôle est nécessaire pour garantir que le Parlement et les députés européens sont responsables de leurs actes devant les citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 8
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que la démocratie et l'état de droit sont les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'Union; que l'article 11 du traité sur l'Union européenne (traité UE) dispose que les «institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile»;

Or. en

Amendement 9
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quater. considérant que le règlement financier de l'Union impose déjà des exigences strictes en matière de transparence à toutes les entités recevant un financement de l'Union; qu'il n'existe aucune définition d'une ONG dans le droit communautaire;

Or. en

Amendement 10
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C quinquies. considérant que la confiance dans l'intégrité du Parlement et l'état de droit est primordiale pour le fonctionnement de la démocratie européenne; que les droits des citoyens devraient être pleinement respectés;

Or. en

Amendement 11
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la sécurité juridique est ***le*** principe directeur dans la mise en œuvre des décisions administratives et oblige l'administration à ***fournir une assurance lorsqu'elle traite avec les députés et leurs bureaux; qu'un nombre sans cesse croissant de règles et d'obligations est source de confusion et d'ambiguïté pour les personnes concernées et crée un environnement exposé à la surréglementation; qu'il est indispensable que les députés et leurs bureaux puissent bénéficier de la sécurité juridique, ce qui engage l'administration à*** une communication claire, complète et juridiquement solide;	D. considérant que la sécurité juridique est ***un autre*** principe directeur dans la mise en œuvre des décisions administratives et oblige l'administration à ***une communication claire, complète et juridiquement solide*** lorsqu'elle traite avec les députés et leurs bureaux; ***qu'un nombre croissant de règles et d'obligations est parfois source de confusion et d'ambiguïté pour les personnes concernées alors que des procédures claires, proportionnées, ciblées, normalisées et simplifiées, lorsque cela est possible, peuvent permettre de réaliser des économies tout en réduisant la lourdeur administrative; que, d'autre part, une simplification excessive peut nuire à la capacité d'effectuer une***

évaluation correcte des dépenses engagées et, par conséquent, nuire à la transparence et au principe de responsabilité;

Or. en

Amendement 12
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'il est primordial de souligner que les travaux essentiels des députés sont la participation et la contribution aux négociations sur les dossiers législatifs et les procédures ***budgétaires, ainsi que les débats politiques dans le cadre du processus décisionnel de l'Union***, et que les députés ***doivent bénéficier d'un soutien financier et logistique pour mener leurs travaux à bien et qu'ils dépendent*** du soutien de l'administration pour ***exercer pleinement leur profession***; ***considérant*** que les relations entre les députés, leurs bureaux, les secrétariats des commissions et l'administration reposent sur ***la confiance mutuelle et devraient, à ce titre, constituer un principe directeur en ce qui concerne le soutien financier des députés***; que ***cela devrait se refléter dans le niveau des contrôles et examens ex ante et ex post appliqués par l'administration; considérant qu'il est évident que des procédures claires, proportionnées, ciblées, normalisées et simplifiées constituent le moyen le meilleur et le plus efficace de procéder à des examens et à des contrôles des droits financiers***; ***et que de telles actions conduisent à des économies tout en réduisant la bureaucratie, mais garantissent un niveau adéquat de transparence et de***	E. considérant qu'il est primordial de souligner que les travaux essentiels des députés sont la participation et la contribution aux ***débats en plénière, les réunions de commission, les*** négociations sur les dossiers législatifs et les procédures ***de contrôle parlementaire et budgétaire***, et que les députés ***profitent*** du soutien de l'administration pour ***accomplir leur mission en tant que représentants élus***; que les relations entre les députés, leurs bureaux, les secrétariats des commissions et l'administration reposent sur ***le respect mutuel***; que ***le Bureau du Parlement a récemment adopté des mesures visant à renforcer la capacité administrative de l'institution pour les activités législatives, de contrôle et budgétaires***;

responsabilité permettant de justifier les dépenses;

Or. en

Amendement 13
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'il est primordial de souligner que les travaux essentiels des députés sont la participation et la contribution aux négociations sur les dossiers législatifs et les procédures budgétaires, ainsi que les débats politiques dans le cadre du processus décisionnel de l'Union, et que les députés doivent bénéficier d'un soutien financier et logistique pour mener leurs travaux à bien et qu'ils dépendent du soutien de l'administration pour exercer pleinement leur profession; ***considérant*** que les relations entre les députés, leurs bureaux, les secrétariats des commissions et l'administration reposent sur la confiance mutuelle et devraient, à ce titre, constituer un principe directeur en ce qui concerne le soutien financier des députés; que cela devrait se refléter dans le niveau des contrôles et examens ex ante et ex post appliqués par l'administration***; considérant qu'il est évident que des procédures claires, proportionnées, ciblées, normalisées et simplifiées constituent le moyen le meilleur et le plus efficace de procéder à des examens et à des contrôles des droits financiers; et que de telles actions conduisent à des économies tout en réduisant la bureaucratie, mais garantissent un*** niveau adéquat de transparence et de responsabilité ***permettant de justifier les dépenses***;	E. considérant qu'il est primordial de souligner que les travaux essentiels des députés sont la participation et la contribution aux négociations sur les dossiers législatifs et les procédures budgétaires, ainsi que les débats politiques dans le cadre du processus décisionnel de l'Union, et que les députés doivent bénéficier d'un soutien financier et logistique pour mener leurs travaux à bien et qu'ils dépendent du soutien de l'administration pour exercer pleinement leur profession; que les relations entre les députés, leurs bureaux, les secrétariats des commissions et l'administration reposent sur la confiance mutuelle et devraient, à ce titre, constituer un principe directeur en ce qui concerne le soutien financier des députés; que cela devrait se refléter dans le niveau des contrôles et examens ex ante et ex post appliqués par l'administration***, qui devrait correspondre au*** niveau adéquat ***le plus élevé possible*** de transparence et de responsabilité***, ce qui renforcerait la confiance des citoyens de l'Union***;

Or. en

Amendement 14
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que la politique du Parlement en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée joue un rôle crucial dans la promotion du bien-être des députés et du personnel;

Or. en

Amendement 15
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne qu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union n'étaient pas bien protégés au sein du Parlement, comme l'ont révélé les enquêtes et les poursuites pénales commencées fin 2022 et toujours en cours, où plusieurs députés ont été impliqués dans un réseau assimilable à ceux de la criminalité organisée;

Or. en

Amendement 16
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. souligne que les règles du Parlement visant à protéger les intérêts financiers de l'Union, à garantir la transparence et à éviter les comportements répréhensibles n'ont pas fonctionné, puisqu'il a été révélé que, pendant plusieurs années, des parlementaires européens ont participé activement à un réseau de type mafieux et se sont livrés à des activités de corruption et de blanchiment de capitaux;

Or. en

Amendement 17
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quater. souligne qu'il faut renforcer et réviser les règles de lutte contre la corruption et de transparence des institutions, et se félicite de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement en septembre 2023, mais estime que les modifications sont insuffisantes;

Or. en

Amendement 18
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 quinquies. estime que l'ampleur du scandale et le fait que les personnes

impliquées ont mené ces activités illégales au sein de l'institution pendant plusieurs années devraient avoir des conséquences pour l'institution et ses organes chargés d'assurer la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 19
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les rémunérations et avantages des députés au Parlement sont très généreux; s'inquiète du risque que ces rémunérations disproportionnées puissent les éloigner complètement de la vie quotidienne, des besoins et des luttes des citoyens; considère donc que l'attribution de salaires et d'avantages sociaux plus raisonnables aurait augmenté la probabilité que le budget 2023 soit plus conforme aux besoins des travailleurs;

Or. en

Amendement 20
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. propose de réduire de 50 % la rémunération mensuelle de base des députés au Parlement;

Or. en

Amendement 21
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite le Parlement à revoir ses procédures budgétaires actuelles et à envisager l'adoption d'outils budgétaires novateurs, y compris une budgétisation fondée sur la performance et un budget base zéro; note que ces outils sont couramment utilisés par les institutions du secteur public pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité du processus budgétaire, en veillant à ce que les ressources publiques soient dépensées là où elles sont le plus nécessaires et où elles ont le plus d'effet; souligne que la plupart des pays de l'OCDE appliquent une budgétisation fondée sur la performance dans leur secteur public, ainsi que des éléments du principe de la base zéro, afin d'aligner l'allocation des ressources sur les objectifs stratégiques et les résultats en matière de performance, de réduire les coûts, de simplifier les procédures et de s'assurer que les dépenses sont justifiées sur la base des besoins existants, plutôt que sur les dépenses historiques;

Or. en

Amendement 22
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*

7. se félicite de l'engagement pris par le secrétaire général de mettre en place une unité consacrée à la simplification et à la bonne administration; constate avec satisfaction que la simplification n'est pas seulement considérée comme un objectif à atteindre, mais aussi comme un principe directeur à appliquer systématiquement dans tous les domaines d'activité du Parlement, en garantissant ainsi des procédures administratives plus efficaces et plus accessibles;	7. se félicite de l'engagement pris par le secrétaire général de mettre en place une unité consacrée à la simplification et à la bonne administration; constate avec satisfaction que la simplification n'est pas seulement considérée comme un objectif à atteindre, mais aussi comme un principe directeur à appliquer systématiquement dans tous les domaines d'activité du Parlement, en garantissant ainsi des procédures administratives plus efficaces et plus accessibles; ***rappelle que le nécessaire processus de passage au numérique des procédures internes est un élément essentiel de la simplification administrative et invite l'administration à intensifier ses efforts pour former le personnel à l'utilisation efficace et sécurisée des nouvelles technologies telles que l'IA, afin que cela n'entraîne pas une réduction du nombre de travailleurs;***
	Or. en

Amendement 23
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. demande une analyse indépendante coûts/bénéfices des dépenses du Parlement, en se concentrant sur les déplacements, les honoraires des consultants externes et les marchés publics, afin de déterminer les économies potentielles; demande que l'administration du Parlement réduise le recours à des consultants externes lorsque l'expertise interne est disponible; note les coûts élevés associés aux services d'interprétation et de traduction externes et appelle à une révision des pratiques d'externalisation afin de garantir

	l'approche la plus rentable tout en préservant la diversité linguistique; appelle à l'adoption d'une politique durable et rentable relative aux déplacements qui donne la priorité à la participation virtuelle lorsque cela est possible;

Or. en

Amendement 24
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. relève qu'en 2023, l'environnement économique de ***la zone euro*** a été fortement affecté par les tensions géopolitiques en cours qui ont contribué à une inflation élevée, qui a culminé à 10,6 % en octobre 2022, avant de retomber progressivement à 5,4 % en 2023; rappelle que l'état prévisionnel initial du Parlement pour 2023, fondé sur les prévisions préliminaires d'indexation des salaires, a nécessité des ajustements au moyen de la lettre rectificative nº 1/2023; se félicite qu'en dépit de ces circonstances difficiles, l'administration du Parlement ait fait face aux coûts supplémentaires d'ajustement statutaire des salaires grâce à des réaffectations internes prudentes, à la hiérarchisation des dépenses essentielles et au report des projets moins prioritaires;	8. relève qu'en 2023, l'environnement économique de ***l'Union*** a été fortement affecté par les tensions géopolitiques en cours qui ont contribué à une inflation élevée, qui a culminé à 10,6 % en octobre 2022, avant de retomber progressivement à 5,4 % en 2023; rappelle que l'état prévisionnel initial du Parlement pour 2023, fondé sur les prévisions préliminaires d'indexation des salaires, a nécessité des ajustements au moyen de la lettre rectificative nº 1/2023; se félicite qu'en dépit de ces circonstances difficiles, l'administration du Parlement ait fait face aux coûts supplémentaires d'ajustement statutaire des salaires grâce à des réaffectations internes prudentes, à la hiérarchisation des dépenses essentielles et au report des projets moins prioritaires;

Or. en

Amendement 25
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. observe que le siège des sessions plénières de Strasbourg entraîne des frais de déplacement importants, estimés à 114 millions d'euros par an, et une empreinte carbone d'environ 19 000 tonnes de CO_2 émises chaque année; met en évidence le gaspillage d'énergie lié au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des bâtiments à Strasbourg tout au long de l'année, ainsi que les doubles emplois opérationnels qui entraînent des coûts logistiques et de maintenance élevés; invite le Parlement, à la lumière de ces préoccupations, à reconsidérer la nécessité de tenir des sessions plénières régulières à Strasbourg;

Or. en

Amendement 26
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. demande à l'administration du Parlement, dans un souci de ***simplification accrue, de s'aligner*** sur une méthode commune de contrôle des dépenses et de catégorisation des erreurs, uniquement s'il est raisonnable d'adopter une approche standard et en tenant compte des spécificités ***des directions générales et*** des services; prend acte du fait que, pour renforcer la normalisation des procédures de contrôle ex ante au sein du Parlement, la direction générale des finances du Parlement créera un forum pour les vérificateurs ex ante, mettra en œuvre un	13. demande à l'administration du Parlement, dans un souci de ***transparence, d'efficacité et de responsabilité accrues, de simplifier son processus budgétaire en s'alignant*** sur une méthode commune de contrôle des dépenses et de catégorisation des erreurs, ***en adoptant les bonnes pratiques modernes telles que la budgétisation fondée sur la performance lorsque cela est possible,*** uniquement s'il est raisonnable d'adopter une approche standard et en tenant compte des spécificités des ***différents*** services; prend acte du fait que, pour renforcer la

programme de formation spécifique annuel et fournira des orientations régulières;

normalisation des procédures de contrôle ex ante au sein du Parlement, la direction générale des finances du Parlement créera un forum pour les vérificateurs ex ante, mettra en œuvre un programme de formation spécifique annuel et fournira des orientations régulières;

Or. en

Amendement 27
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. prend acte des observations de la Cour concernant les règles internes du Parlement; relève que l'administration du Parlement est soumise au règlement financier et à ses règles en matière de marchés publics; note toutefois que, pour les groupes politiques, le Bureau a adopté la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, qui contient un certain nombre de dispositions spécifiques pour certaines procédures de passation de marchés; rappelle que les groupes politiques gèrent les fonds qui leur sont alloués conformément aux principes de la gestion indirecte des fonds en appliquant par analogie l'article 62, paragraphe 1, point c), du règlement financier; estime que ces règles se substituent elles-mêmes aux «conventions de contribution» (visées à l'article 158, paragraphe 7, du règlement financier); souligne qu'un auditeur externe pour chaque groupe approuve les activités annuelles respectives afin de garantir la conformité, ce qui garantit un niveau de contrôle neutre; souligne que la Cour des comptes européenne examine également les activités des groupes politiques dans	14. prend acte des observations de la Cour concernant les règles internes du Parlement; relève que l'administration du Parlement est soumise au règlement financier et à ses règles en matière de marchés publics; note toutefois que, pour les groupes politiques, le Bureau a adopté la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, qui contient un certain nombre de dispositions spécifiques pour certaines procédures de passation de marchés; rappelle que les groupes politiques gèrent les fonds qui leur sont alloués conformément aux principes de la gestion indirecte des fonds en appliquant par analogie l'article 62, paragraphe 1, point c), du règlement financier; estime que ces règles se substituent elles-mêmes aux «conventions de contribution» (visées à l'article 158, paragraphe 7, du règlement financier); souligne qu'un auditeur externe pour chaque groupe approuve les activités annuelles respectives afin de garantir la conformité, ce qui garantit un niveau de contrôle neutre; souligne que la Cour des comptes européenne examine également les activités des groupes politiques dans son rapport annuel; ***regrette que dans son***

son rapport annuel;	***dernier rapport annuel, la Cour des Comptes européenne rappelle le non-respect d'une recommandation émise annuellement depuis 2021, à savoir "L'administration du Parlement européen devrait revoir ses orientations concernant l'application des règles en matière de marchés publics par les groupes politiques et proposer une révision de ces règles au Bureau du Parlement afin qu'elles soient mieux alignées sur le règlement financier. Elle devrait mieux contrôler l'application de ces règles";***

Or. fr

Amendement 28
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite de la mise en œuvre du plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour ***mettre en œuvre*** les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence; ***se félicite*** que le Parlement ***ait pris des initiatives pour prévenir et détecter la fraude, y compris les décisions du Bureau en matière de dénonciation des dysfonctionnements; salue également les initiatives du secrétaire général concernant le traitement des irrégularités*** financières***, la diffusion de contenus de sensibilisation à la fraude sur le site intranet*** du Parlement***, les activités de formation et les actions connexes en matière d'éthique***;	16. se félicite de la mise en œuvre du plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour ***appliquer*** les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence; ***souligne toutefois*** que le Parlement ***reste incapable de lutter efficacement contre la corruption et les malversations*** financières ***au sein de sa propre institution; constate que l'affaire Kaili a mis en évidence les faiblesses des mécanismes de contrôle interne*** du Parlement ***et l'application d'une politique de deux poids, deux mesures, qui a protégé certains groupes politiques***;

Or. en

Amendement 29
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite de la mise en œuvre du plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour mettre en œuvre les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence; se félicite que le Parlement ait pris des initiatives pour prévenir et détecter la fraude, y compris les décisions du Bureau en matière de dénonciation des dysfonctionnements; salue également les initiatives du secrétaire général concernant le traitement des irrégularités financières, la diffusion de contenus de sensibilisation à la fraude sur le site intranet du Parlement, les activités de formation et les actions connexes en matière d'éthique;	16. se félicite de la mise en œuvre du plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour mettre en œuvre les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence***; prend acte de l'évaluation positive de la mise en œuvre technique du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence, telle qu'elle a été communiquée au Bureau; appelle à multiplier les efforts pour améliorer la transparence dans tous les secteurs et services du Parlement, en mettant particulièrement l'accent sur la production législative; invite à cet égard l'administration du Parlement à ne pas limiter la mise en place d'exigences de transparence au niveau de la direction***; se félicite que le Parlement ait pris des initiatives pour prévenir et détecter la fraude, y compris les décisions du Bureau en matière de dénonciation des dysfonctionnements; salue également les initiatives du secrétaire général concernant le traitement des irrégularités financières, la diffusion de contenus de sensibilisation à la fraude sur le site intranet du Parlement, les activités de formation et les actions connexes en matière d'éthique;

Or. en

Amendement 30
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite de la mise en œuvre du	16. se félicite de la mise en œuvre du

plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour mettre en œuvre les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence; se félicite que le Parlement ait pris des initiatives pour prévenir et détecter la fraude, y compris les décisions du Bureau en matière de dénonciation des dysfonctionnements; salue également les initiatives du secrétaire général concernant le traitement des irrégularités financières, la diffusion de contenus de sensibilisation à la fraude sur le site intranet du Parlement, les activités de formation et les actions connexes en matière d'éthique;	plan d'action en 14 points et des efforts déployés pour mettre en œuvre les nouvelles règles en matière d'intégrité et de transparence; se félicite que le Parlement ait pris des initiatives pour prévenir et détecter la fraude, y compris les décisions du Bureau en matière de dénonciation des dysfonctionnements; salue également les initiatives du secrétaire général concernant le traitement des irrégularités financières, la diffusion de contenus de sensibilisation à la fraude sur le site intranet du Parlement, les activités de formation et les actions connexes en matière d'éthique; ***suggère de mettre sur pied une formation obligatoire à la lutte contre la corruption pour l'ensemble du personnel de l'Union, les députés européens et leurs assistants, en mettant l'accent sur la reconnaissance de l'influence indue, les mécanismes de signalement et le respect des règles de transparence;***

Or. en

Amendement 31
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. note que le Parlement ***accepte la recommandation de la Cour relative au renforcement des mesures de lutte contre la*** fraude ***au Parlement; note que, conformément au règlement financier, la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités sont des objectifs fondamentaux du cadre de contrôle interne de chaque direction générale***; ***prend acte du fait que le Parlement chargera ses services compétents d'évaluer les actions existantes en matière de lutte contre la***	17. note que le Parlement ***a jusqu'à présent appliqué des approches différentes aux allégations de corruption et de*** fraude ***visant certains députés, en fonction de leur affiliation politique; condamne l'application de deux poids, deux mesures, qui permet à certains groupes politiques d'échapper aux conséquences des violations des règles; demande la mise en place d'une procédure unifiée et automatique qui garantisse des conséquences identiques pour tous les députés accusés de***

fraude et, le cas échéant, d'élaborer un cadre général applicable à l'administration du Parlement;	***malversations financières ou de corruption, en éliminant l'influence politique sur l'application de la loi***;

Or. en

Amendement 32
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. note que le Parlement accepte la recommandation de la Cour relative au renforcement des mesures de lutte contre la fraude au Parlement; note que, conformément au règlement financier, la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités sont des objectifs fondamentaux du cadre de contrôle interne de chaque direction générale; prend acte du fait que le Parlement chargera ses services compétents d'évaluer les actions existantes en matière de lutte contre la fraude et, le cas échéant, d'élaborer un cadre général applicable à l'administration du Parlement;	17. note que le Parlement accepte la recommandation de la Cour relative au renforcement des mesures de lutte contre la fraude au Parlement; note que, conformément au règlement financier, la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités sont des objectifs fondamentaux du cadre de contrôle interne de chaque direction générale; prend acte du fait que le Parlement chargera ses services compétents d'évaluer les actions existantes en matière de lutte contre la fraude, ***d'élaborer une stratégie de lutte contre la fraude à l'échelle de l'institution qui s'appliquera à l'ensemble de l'organisation du Parlement et***, le cas échéant, d'élaborer un cadre général applicable à l'administration du Parlement;

Or. en

Amendement 33
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*

21. ***relève*** que le processus de suivi de 2023 a permis de considérer 27 des 69 actions comme étant effectivement mises en œuvre et donc validées par le service d'audit interne; note que, pour trois actions importantes, le risque a été réduit pour tenir compte des évolutions en cours; note que le risque résiduel lié à deux actions dans le domaine de la cybersécurité a été réévalué et est ainsi passé de «modéré» à «élevé» en raison de leur progression trop lente;	21. ***reconnaît*** que le processus de suivi de 2023 a permis de considérer 27 des 69 actions comme étant effectivement mises en œuvre et donc validées par le service d'audit interne; ***note qu'il aurait été possible d'apporter des améliorations pour faciliter la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'actions***; note que, pour trois actions importantes, le risque a été réduit pour tenir compte des évolutions en cours; note que le risque résiduel lié à deux actions dans le domaine de la cybersécurité a été réévalué et est ainsi passé de «modéré» à «élevé» en raison de leur progression trop lente;

Or. en

Amendement 34
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire*** du Parlement ***des activités annuelles d'audit effectuées***;	22. ***se félicite des initiatives prises par le Parlement pour prévenir et détecter la fraude, mais souligne que des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de pression externes, dont les antécédents financiers ne sont pas transparents, continuent de jouer un rôle important dans les activités*** du Parlement***; invite instamment le Parlement à renforcer les règles de transparence sur le financement des ONG et à veiller à ce que ces organisations ne servent pas de couverture à des acteurs politiques ou des groupes d'intérêt extérieurs***;

Or. en

Amendement 35
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;	22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations***, ce qui retarde de facto la publication de plusieurs années***; ***regrette que les députés ne puissent y avoir accès que sur la base du besoin d'en connaître, conformément aux règles du Bureau en matière d'accès aux documents confidentiels; invite le Bureau à veiller à ce que les députés disposent d'un accès direct au rapport d'audit interne dans son intégralité, au moins dans le cadre de la procédure de décharge, de manière accélérée; invite également le Bureau à mettre chaque rapport d'audit interne à la disposition du public un an après son achèvement, une fois que l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de la mise en œuvre de la recommandation de l'année précédente;*** se félicite***, au moins,*** du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;

Or. en

Amendement 36
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;	22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; ***rappelle que les députés, sur la base du besoin d'en connaître, ne peuvent y avoir accès qu'en vertu des règles du Bureau relatives à l'accès aux documents confidentiels; rappelle que tous les membres de la commission du contrôle budgétaire ont le droit de demander un accès confidentiel au rapport d'audit interne relatif à la procédure de décharge;*** se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;

Or. en

Amendement 37
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue	22. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue

de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;	de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte ***une fois par an*** à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées***, et demande à nouveau que l'autorité de décharge soit informée deux fois par an de l'état d'avancement des actions en cours;***
	Or. en

Amendement 38
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***invite l'auditeur*** interne ***à formuler des propositions de réduction de la bureaucratie afin d'aider*** le Parlement ***à rationaliser les processus, à réduire la charge administrative, à trouver des intersections entre les applications informatiques et à veiller à ce que les mesures pour les députés soient facilement compréhensibles et faciles à mettre en œuvre; souligne la nécessité pour l'auditeur interne d'évaluer la proportionnalité des dépenses administratives au moyen d'une équation coûts-avantages afin de déterminer si les activités d'audit et de contrôle sont conformes à la charge bureaucratique pesant sur les députés***; ***demande à l'auditeur interne d'évaluer dans quelle mesure les solutions relevant de l'intelligence artificielle pourraient aider l'administration à améliorer l'efficacité des activités d'audit et de contrôle;***	24. ***demande une enquête*** interne ***approfondie pour déterminer dans quelle mesure*** le Parlement ***n'a pas détecté et sanctionné les cas de corruption et de fraude au sein de l'institution; propose la création d'une commission d'enquête indépendante chargée d'examiner les malversations financières et les conduites contraires à l'éthique commises au cours des cinq dernières années et de formuler des recommandations pour éviter que de tels cas ne se reproduisent à l'avenir***;
	Or. en

Amendement 39
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite l'auditeur interne à formuler des propositions de réduction de la bureaucratie afin d'aider le Parlement à rationaliser les processus, à réduire la charge administrative, à trouver des intersections entre les applications informatiques et à veiller à ce que les mesures pour les députés soient facilement compréhensibles et faciles à mettre en œuvre; ***souligne la nécessité pour l'auditeur interne d'évaluer la proportionnalité des dépenses administratives au moyen d'une équation coûts-avantages afin de déterminer si les activités d'audit et de contrôle sont conformes à la charge bureaucratique pesant sur les députés;*** demande à l'auditeur interne d'évaluer dans quelle mesure les solutions relevant de l'intelligence artificielle pourraient aider l'administration à améliorer l'efficacité des activités d'audit et de contrôle;	24. invite l'auditeur interne à formuler des propositions de réduction de la bureaucratie afin d'aider le Parlement à rationaliser les processus, à réduire la charge administrative, à trouver des intersections entre les applications informatiques et à veiller à ce que les mesures pour les députés soient facilement compréhensibles et faciles à mettre en œuvre; demande à l'auditeur interne d'évaluer dans quelle mesure les solutions relevant de l'intelligence artificielle pourraient aider l'administration à améliorer l'efficacité des activités d'audit et de contrôle;

Or. en

Amendement 40
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite l'auditeur interne à formuler des propositions de réduction de la bureaucratie afin d'aider le Parlement à rationaliser les processus, à réduire la	24. invite l'auditeur interne à formuler des propositions de réduction de la bureaucratie afin d'aider le Parlement à rationaliser les processus, à réduire la

charge administrative, à trouver des intersections entre les applications informatiques et à veiller à ce que les mesures pour les députés soient facilement compréhensibles et faciles à mettre en œuvre; souligne la nécessité pour l'auditeur interne d'évaluer la proportionnalité des dépenses administratives au moyen d'une équation coûts-avantages afin de déterminer si les activités d'audit et de contrôle sont conformes à la charge bureaucratique pesant sur les députés; demande à l'auditeur interne d'évaluer dans quelle mesure les solutions relevant de l'intelligence artificielle pourraient aider l'administration à améliorer l'efficacité des activités d'audit et de contrôle;

charge administrative, à trouver des intersections entre les applications informatiques et à veiller à ce que les mesures pour les députés soient ***égalitaires dans le traitement de ces derniers,*** facilement compréhensibles et faciles à mettre en œuvre; souligne la nécessité pour l'auditeur interne d'évaluer la proportionnalité des dépenses administratives au moyen d'une équation coûts-avantages afin de déterminer si les activités d'audit et de contrôle sont conformes à la charge bureaucratique pesant sur les députés; demande à l'auditeur interne d'évaluer dans quelle mesure les solutions relevant de l'intelligence artificielle pourraient aider l'administration à améliorer l'efficacité des activités d'audit et de contrôle;

Or. fr

Amendement 41
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. rappelle que, conformément à l'article 25 et à l'annexe V du règlement intérieur et aux articles 6 et 268 du règlement financier, lorsque la plénière demande l'application de diverses règles ou mesures par le Parlement, c'est le Bureau qui discute ***de ces règles ou mesures*** et statue à leur égard; rappelle, à la lumière de l'article 25 du règlement intérieur, que le Bureau est chargé de prendre des décisions relatives à des questions financières, organisationnelles et administratives concernant les députés; rappelle que le Bureau est composé de la Présidente du Parlement européen, des quatorze vice-présidents et des cinq questeurs (membres sans droit de vote),	26. rappelle que, conformément à l'article 25 et à l'annexe V du règlement intérieur et aux articles 6 et 268 du règlement financier, lorsque la plénière demande l'application de diverses règles ou mesures par le Parlement, ***les règles sont proposées par le Secrétaire général ou un groupe politique et*** c'est le Bureau qui ***en*** discute et statue à leur égard; rappelle, à la lumière de l'article 25 du règlement intérieur, que le Bureau est chargé de prendre des décisions relatives à des questions financières, organisationnelles et administratives concernant les députés; rappelle que le Bureau est composé de la Présidente du Parlement européen, des quatorze

démocratiquement élus par le Parlement; relève que les membres du Bureau délibèrent sur le projet d'état prévisionnel du Parlement;	vice-présidents et des cinq questeurs (membres sans droit de vote), démocratiquement élus par le Parlement; relève que les membres du Bureau délibèrent sur le projet d'état prévisionnel du Parlement; ***rappelle que la décharge est un exercice de contrôle démocratique et que les demandes concrètes adoptées par la plénière dans les résolutions de décharge doivent se refléter dans les discussions du Bureau;***

Or. en

Amendement 42
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. rappelle que, conformément à l'article 25 et à l'annexe V du règlement intérieur et aux articles 6 et 268 du règlement financier, lorsque la plénière demande l'application de diverses règles ou mesures par le Parlement, c'est le Bureau qui discute de ces règles ou mesures et statue à leur égard; rappelle, à la lumière de l'article 25 du règlement intérieur, que le Bureau est chargé de prendre des décisions relatives à des questions financières, organisationnelles et administratives concernant les députés; rappelle que le Bureau est composé de la Présidente du Parlement européen, des quatorze vice-présidents et des cinq questeurs (membres sans droit de vote), démocratiquement élus par le Parlement; relève que les membres du Bureau délibèrent sur le projet d'état prévisionnel du Parlement;	26. rappelle que, conformément à l'article 25 et à l'annexe V du règlement intérieur et aux articles 6 et 268 du règlement financier, lorsque la plénière demande l'application de diverses règles ou mesures par le Parlement, c'est le Bureau qui discute de ces règles ou mesures et statue à leur égard; rappelle, à la lumière de l'article 25 du règlement intérieur, que le Bureau est chargé de prendre des décisions relatives à des questions financières, organisationnelles et administratives concernant les députés; rappelle que le Bureau est composé de la Présidente du Parlement européen, des quatorze vice-présidents et des cinq questeurs (membres sans droit de vote), démocratiquement élus par le Parlement; relève que les membres du Bureau délibèrent sur le projet d'état prévisionnel du Parlement; ***rappelle l'importance de la procédure de décharge en tant qu'exercice de contrôle démocratique et demande de prendre soigneusement en considération les résolutions qui affectent***

le fonctionnement du Parlement et de les contrôler d'une manière légitime et transparente illustrée dans les discussions du Bureau;

Or. en

Amendement 43
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. réitère sa préoccupation quant au fait que, bien souvent, les décisions du Bureau ne respectent pas la volonté exprimée par la plénière dans les résolutions de décharge et qu'un nombre important de demandes concrètes adoptées par la plénière dans les résolutions de décharge ne sont pas toujours bien reflétées dans les discussions menées au cours des réunions du Bureau; invite le Secrétaire général à inclure dans son rapport de suivi un ensemble concret de propositions relatives aux demandes de décharge, assorties d'un calendrier, qui seront présentées au Bureau pour décision; recommande en outre que la commission du contrôle budgétaire soit systématiquement informée lorsqu'une proposition émanant d'une résolution de décharge doit être discutée par le Bureau;

Or. en

Amendement 44
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle que la communauté des personnes sourdes réclame depuis longtemps la possibilité de présenter des pétitions dans les langues des signes nationales utilisées au sein de l'Union; prend acte des discussions qui ont eu lieu lors des réunions de la commission des pétitions du ***29 novembre 2023*** et du ***19 mars 2024***, qui ont porté en particulier sur la pétition 1056/2016, et souligne l'engagement du Parlement ***à cet égard***; rappelle que les services du Parlement évaluent les solutions viables ***conformément*** au règlement intérieur; rappelle que le règlement intérieur du Parlement exige que les pétitions soient présentées par écrit; incite l'administration à inviter les parties prenantes concernées, y compris les représentants de la communauté des personnes sourdes, à apporter leur contribution et leur retour d'information sur la solution proposée au cours du processus de mise en œuvre afin de garantir l'efficacité et le caractère inclusif des mesures proposées;	27. rappelle que la communauté des personnes sourdes réclame depuis longtemps la possibilité de présenter des pétitions dans les langues des signes nationales utilisées au sein de l'Union; prend acte des discussions qui ont eu lieu lors des réunions de la commission des pétitions du ***29.11.2023*** et du ***19.03.2024***, qui ont porté en particulier sur la pétition 1056/2016, et souligne l'engagement du Parlement; rappelle que les services du Parlement évaluent les solutions viables ***qui sont conformes*** au règlement intérieur ***et offrent des garanties suffisantes pour éviter les difficultés juridiques et techniques découlant de la possibilité pour le public de télécharger des fichiers vidéo sur un portail web géré par le Parlement***; rappelle que le règlement intérieur du Parlement ***européen*** exige que les pétitions soient présentées par écrit; incite l'administration à inviter les parties prenantes concernées, y compris les représentants de la communauté des personnes sourdes, à apporter leur contribution et leur retour d'information sur la solution proposée au cours du processus de mise en œuvre afin de garantir l'efficacité et le caractère inclusif des mesures proposées;

Or. en

Amendement 45
José Cepeda, Cristina Maestre, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. rappelle que la communauté des personnes sourdes réclame depuis longtemps la possibilité de présenter des pétitions dans les langues des signes	27. rappelle que la communauté des personnes sourdes réclame depuis longtemps la possibilité de présenter des pétitions dans les langues des signes

nationales utilisées au sein de l'Union; prend acte des discussions qui ont eu lieu lors des réunions de la commission des pétitions du 29 novembre 2023 et du 19 mars 2024, qui ont porté en particulier sur la pétition 1056/2016, et souligne l'engagement du Parlement à cet égard; rappelle que les services du Parlement évaluent les solutions viables conformément au règlement intérieur; rappelle que le règlement intérieur du Parlement exige que les pétitions soient présentées par écrit; incite l'administration à inviter les parties prenantes concernées, y compris les représentants de la communauté des personnes sourdes, à apporter leur contribution et leur retour d'information sur la solution proposée au cours du processus de mise en œuvre afin de garantir l'efficacité et le caractère inclusif des mesures proposées;

nationales utilisées au sein de l'Union; prend acte des discussions qui ont eu lieu lors des réunions de la commission des pétitions du 29 novembre 2023 et du 19 mars 2024, qui ont porté en particulier sur la pétition 1056/2016, et souligne l'engagement du Parlement à cet égard; rappelle que les services du Parlement évaluent les solutions viables conformément au règlement intérieur; rappelle que le règlement intérieur du Parlement exige que les pétitions soient présentées par écrit; ***prend note de la communication écrite envoyée par la Direction générale de l'innovation et du support technologique au président de la commission des pétitions en mai 2020, affirmant que le coût associé à la mise à disposition des pétitions en langue des signes aux interprètes de la Direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences serait faisable et minime;*** incite l'administration à inviter les parties prenantes concernées, y compris les représentants de la communauté des personnes sourdes, à apporter leur contribution et leur retour d'information sur la solution proposée au cours du processus de mise en œuvre afin de garantir l'efficacité et le caractère inclusif des mesures proposées;

Or. en

Amendement 46
Giuseppe Lupo, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. salue la révision de la formation obligatoire destinée aux APA lors de leur entrée en fonction; se félicite de la révision des règles relatives aux congés de

maternité pour les APA en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources par les députés; félicite le Bureau du Parlement d'avoir répondu aux demandes de la plénière du Parlement et aux commentaires du comité des APA au cours des dernières années; encourage le Bureau du Parlement à poursuivre ce travail constructif avec le comité des APA sur d'autres questions en suspens;

Or. en

Amendement 47
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. rappelle que la direction générale de la présidence (DG PRES) apporte son expertise et ***facilite*** le travail législatif et parlementaire de la Présidente, de la plénière et des organes directeurs du Parlement et des députés à chaque étape du processus parlementaire et législatif; rappelle qu'elle est également responsable des relations interinstitutionnelles, du soutien protocolaire aux visites officielles et aux événements parrainés par la Présidente, de la gestion des informations classifiées de l'Union et de la gestion du courrier officiel et recommandé; relève que, au 31 décembre 2023, elle comptait 379 agents, dont 307 fonctionnaires, 23 temporaires, 46 contractuels, un expert national détaché et deux intérimaires;	28. rappelle que la direction générale de la présidence (DG PRES) apporte son expertise et ***soutient*** le travail législatif et parlementaire de la Présidente, de la plénière et des organes directeurs du Parlement et des députés à chaque étape du processus parlementaire et législatif; rappelle qu'elle est également responsable des relations interinstitutionnelles, du soutien protocolaire aux visites officielles et aux événements parrainés par la Présidente, de la gestion des informations classifiées de l'Union et de la gestion du courrier officiel et recommandé; relève que, au 31 décembre 2023, elle comptait 379 agents, dont 307 fonctionnaires, 23 temporaires, 46 contractuels, un expert national détaché et deux intérimaires;

Or. en

Amendement 48
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***fait observer*** que, le 18 janvier 2023, la Conférence des présidents a approuvé un mandat proposé par la Présidente pour un groupe de travail politique; souligne que ce groupe a été chargé de se concentrer sur les procédures et le rôle du Parlement dans le domaine législatif et d'examiner une possible amélioration de son rôle et de ses capacités en tant que branche de l'autorité budgétaire et autorité de décharge unique;	30. ***constate*** que, le 18 janvier 2023, la Conférence des présidents a approuvé un mandat proposé par la Présidente pour un groupe de travail politique; souligne que ce groupe a été chargé de se concentrer sur les procédures et le rôle du Parlement dans le domaine législatif et d'examiner une possible amélioration de son rôle et de ses capacités en tant que branche de l'autorité budgétaire et autorité de décharge unique;

Or. en

Amendement 49
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. constate avec satisfaction que la DG PRES a continué d'assurer et d'améliorer encore sa fonction de soutien en ce qui concerne les missions principales du Parlement, et en particulier ses fonctions de planification de la plénière et de coordination législative, la promotion de la plénière en tant que forum de débats de haut niveau, la préparation et le suivi des réunions de la Conférence des présidents, l'amélioration et le renforcement de la disponibilité d'outils et de services de pointe pour toutes ses activités, en rendant les activités parlementaires et législatives pertinentes plus accessibles, en contribuant activement aux actions lancées par le Parlement en lien avec les élections européennes de 2024, et sa contribution aux initiatives de solidarité et au soutien	31. constate avec satisfaction que la DG PRES a continué d'assurer et d'améliorer encore sa fonction de soutien en ce qui concerne les missions principales du Parlement, et en particulier ses fonctions de planification de la plénière et de coordination législative, la promotion de la plénière en tant que forum de débats de haut niveau, la préparation et le suivi des réunions de la Conférence des présidents, l'amélioration et le renforcement de la disponibilité d'outils et de services de pointe pour toutes ses activités, en rendant les activités parlementaires et législatives pertinentes plus accessibles ***et efficaces***, en contribuant activement aux actions lancées par le Parlement en lien avec les élections européennes de 2024, et sa contribution aux initiatives de solidarité et au soutien

administratif du Parlement ukrainien;	administratif du Parlement ukrainien;

Or. en

Amendement 50
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande que le Parlement publie un rapport annuel sur les mesures disciplinaires prises à l'encontre des députés ou des membres du personnel reconnus coupables de manquements à l'éthique, en garantissant une responsabilité et une transparence totales et en indiquant les noms des députés concernés au cas où cela ne figurerait pas dans le rapport annuel du comité consultatif sur la conduite des députés; recommande à ses services de fournir une fonction de recherche permettant de trouver plus facilement les mentions des sanctions appliquées dans les procès-verbaux du Parlement et les profils des députés sur son site web;

Or. en

Amendement 51
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement	33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement

visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; ***souligne*** que le Parlement ***ne*** devrait ***pas supporter une part disproportionnée de la charge financière ou administrative par rapport aux autres institutions concernées; demande une répartition équitable et équilibrée des coûts et du personnel entre toutes les institutions participantes, en veillant à ce que chaque organisme contribue proportionnellement; souligne la nécessité de préserver la rentabilité et la transparence de ses activités et d'éviter les doubles emplois avec d'autres organismes tels que le comité consultatif sur la conduite des députés***;	visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; ***préconise la mise en œuvre intégrale et urgente de l'accord établissant un organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques applicables aux membres des institutions et des organes consultatifs visés à l'article 13 du traité sur l'Union européenne; déplore l'exclusion du Conseil européen et le statut spécial du Conseil, et encourage la participation de ces institutions; se félicite vivement de la déclaration faite par le président du Conseil européen, António Costa, dans sa lettre d'invitation, dans laquelle il confirme la demande du Conseil européen de rejoindre les autres institutions au sein de l'organisme d'éthique interinstitutionnel; s'engage à entamer les travaux de l'organe dès que possible et fournira le financement prévu; estime*** que le Parlement devrait ***faire tout son possible pour intégrer le plus rapidement possible toutes les dispositions de l'accord dans son règlement intérieur***;
	Or. en

Amendement 52
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; souligne que le Parlement ***ne*** devrait ***pas supporter une part disproportionnée de la charge financière ou administrative par rapport aux autres institutions concernées***; demande une répartition équitable et équilibrée des coûts et du personnel entre toutes les institutions participantes, en veillant à ce que chaque organisme contribue proportionnellement; souligne la nécessité de préserver ***la rentabilité*** et ***la*** transparence de ses activités et d'éviter les doubles emplois avec d'autres organismes tels que le comité consultatif sur la conduite des députés;	33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; souligne que***, compte tenu de son rôle et de sa fonction spécifiques,*** le Parlement devrait ***appliquer les normes les plus élevées possibles pour renforcer la confiance des citoyens et demande à nouveau toutes les ressources nécessaires pour garantir l'application effective des règles internes en matière de transparence***; demande une répartition équitable et équilibrée des coûts et du personnel entre toutes les institutions participantes, en veillant à ce que chaque organisme contribue proportionnellement ***à sa taille et à son rôle***; souligne la nécessité de préserver et ***de garantir les normes les plus élevées de*** transparence de ses activités et d'éviter les doubles emplois avec d'autres organismes tels que le comité consultatif sur la conduite des députés;
	Or. en

Amendement 53
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; souligne que le Parlement ***ne devrait pas supporter*** une part ***disproportionnée de la charge financière ou administrative*** par rapport aux autres institutions concernées; ***demande*** une répartition équitable et équilibrée des coûts et du personnel entre toutes les institutions participantes, en veillant à ce que chaque organisme contribue proportionnellement; souligne ***la nécessité de préserver*** la rentabilité et la transparence ***de ses activités et d'éviter*** les doubles emplois avec d'autres organismes tels que le comité consultatif sur la conduite des députés;	33. souligne que, le 13 juillet 2023, la plénière a approuvé des recommandations pour la réforme des règles du Parlement visant à lutter contre l'ingérence politique étrangère, l'espionnage et les tentatives de corruption; prend acte de l'accord conclu entre les institutions de l'Union en vue de la création conjointe d'un nouvel organisme d'éthique interinstitutionnel; souligne que cet organisme élaborera, mettra à jour et interprétera des normes minimales communes en matière de conduite éthique, publiera des rapports reflétant ces normes dans les règles internes et fournira une expertise indépendante pour la consultation sur des questions telles que les déclarations d'intérêts; souligne que le Parlement ***finance une*** part ***proportionnelle à son budget administratif*** par rapport aux autres institutions concernées***, à l'exception de la Cour de justice de l'Union européenne, du fait qu'elle n'a qu'un statut d'observateur; soutient cette*** répartition équitable et équilibrée des coûts et du personnel entre toutes les institutions participantes, en veillant à ce que chaque organisme contribue proportionnellement; souligne ***le potentiel d'amélioration de*** la rentabilité et la transparence ***en évitant de multiplier*** les doubles emplois avec d'autres organismes tels que le comité consultatif sur la conduite des députés ***en recourant uniquement à l'organe d'éthique indépendant et à ses experts***;

Or. en

Amendement 54
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. se félicite que la DG PRES ait également poursuivi sa coopération effective avec le Conseil et la Commission sur tous les éléments concernant le secrétariat interinstitutionnel du registre de transparence, après avoir participé à 21 réunions en 2023, en vue de continuer à améliorer le fonctionnement du registre; note que la mise en œuvre intégrale du registre de transparence obligatoire est un outil essentiel pour promouvoir la transparence au niveau de l'Union, en faisant de l'inscription obligatoire au registre une condition préalable pour que les représentants d'intérêts puissent s'engager dans des activités spécifiques avec les institutions de l'Union, dont le Parlement; demande la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour que les règles internes relatives au registre de transparence soient effectivement appliquées; souligne que l'obligation pour les députés d'enregistrer les réunions ne concerne que les réunions programmées, celles auxquelles participent des représentants d'intérêts relevant du champ d'application du registre de transparence et celles qui traitent des activités parlementaires; explique que cette approche assure un juste équilibre entre les exigences de transparence et la charge administrative;	34. se félicite que la DG PRES ait également poursuivi sa coopération effective avec le Conseil et la Commission sur tous les éléments concernant le secrétariat interinstitutionnel du registre de transparence, après avoir participé à 21 réunions en 2023, en vue de continuer à améliorer le fonctionnement du registre; note que la mise en œuvre intégrale du registre de transparence obligatoire est un outil essentiel pour promouvoir la transparence au niveau de l'Union, en faisant de l'inscription obligatoire au registre une condition préalable pour que les représentants d'intérêts puissent s'engager dans des activités spécifiques avec les institutions de l'Union, dont le Parlement; demande la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour que les règles internes relatives au registre de transparence soient effectivement appliquées; souligne que l'obligation pour ***tous*** les députés d'enregistrer les réunions ***(telle que prolongée en novembre 2023)*** ne concerne que les réunions programmées, celles auxquelles participent des représentants d'intérêts relevant du champ d'application du registre de transparence et celles qui traitent des activités parlementaires; ***et demande que cette règle, qui ne devrait pas être contournée, soit pleinement mise en œuvre;*** explique que cette approche assure un juste équilibre entre les exigences de transparence et la charge administrative; ***rappelle la demande d'extension du registre de transparence aux représentants des pays tiers;***
	Or. en

Amendement 55
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. se félicite que la DG PRES ait également poursuivi sa coopération effective avec le Conseil et la Commission sur tous les éléments concernant le secrétariat interinstitutionnel du registre de transparence, après avoir participé à 21 réunions en 2023, en vue de continuer à améliorer le fonctionnement du registre; note que la mise en œuvre intégrale du registre de transparence obligatoire est un outil essentiel pour promouvoir la transparence au niveau de l'Union, en faisant de l'inscription obligatoire au registre une condition préalable pour que les représentants d'intérêts puissent s'engager dans des activités spécifiques avec les institutions de l'Union, dont le Parlement; demande la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour que les règles internes relatives au registre de transparence soient effectivement appliquées; souligne que l'obligation pour les députés d'enregistrer les réunions ne concerne que les réunions programmées, celles auxquelles participent des représentants d'intérêts relevant du champ d'application du registre de transparence et celles qui traitent des activités parlementaires; explique que cette approche assure un juste équilibre entre les exigences de transparence et la charge administrative;	34. se félicite que la DG PRES ait également poursuivi sa coopération effective avec le Conseil et la Commission sur tous les éléments concernant le secrétariat interinstitutionnel du registre de transparence, après avoir participé à 21 réunions en 2023, en vue de continuer à améliorer le fonctionnement du registre; note que la mise en œuvre intégrale du registre de transparence obligatoire est un outil essentiel pour promouvoir la transparence au niveau de l'Union, en faisant de l'inscription obligatoire au registre une condition préalable pour que les représentants d'intérêts puissent s'engager dans des activités spécifiques avec les institutions de l'Union, dont le Parlement; demande la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour que les règles internes relatives au registre de transparence soient effectivement appliquées; souligne que l'obligation pour les députés d'enregistrer les réunions ne concerne que les réunions programmées, celles auxquelles participent des représentants d'intérêts relevant du champ d'application du registre de transparence et celles qui traitent des activités parlementaires; explique que cette approche assure un juste équilibre entre les exigences de transparence et la charge administrative; ***rappelle que les députés européens et leurs bureaux ne doivent pas organiser de réunions avec des représentants d'intérêts non inscrits au registre de transparence;***

Or. en

Amendement 56
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence***, dont les ONG***; ***rappelle que des ONG auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet des entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au registre de transparence;***	35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence;

Or. en

Amendement 57
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite de l'utilisation accrue du	35. se félicite de l'utilisation accrue du

registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence, ***dont les ONG; rappelle que des ONG auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet des entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au*** registre de transparence;	registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence, ***indistinctement pour tous les représentants d'intérêts enregistrés dans le*** registre de transparence ***et sans exception***; ***condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement; réaffirme, à la lumière de ce qui précède, que dans ce contexte, un examen financier exhaustif et périodique de tous les demandeurs doit être effectué;***

Or. en

Amendement 58
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription	35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription

au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités ***inscrites au registre de transparence, dont les ONG; rappelle que des ONG auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence*** étrangère ***à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement***; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet ***des*** entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au registre de transparence;	au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités ***enregistrées***; ***souligne qu'il importe de maintenir l'intégrité institutionnelle et de prévenir une éventuelle ingérence*** étrangère; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet ***de toutes les*** entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au registre de transparence;

Or. en

Amendement 59
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la	35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la

qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence***, dont les ONG***; rappelle que des ONG auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle***, dans ce contexte, qu'un examen financier complet des*** entités ***s'impose avant qu'elles soient*** inscrites au registre de transparence;

qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence; rappelle que des ONG auraient été utilisées ***abusivement*** comme vecteurs d'ingérence étrangère ***et par des acteurs corrompus dans le Parlement*** à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle ***l'importance de disposer d'informations claires et à jour pour toutes les*** entités inscrites au registre de transparence;

Or. en

Amendement 60
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence, dont les ONG; rappelle que des ONG auraient	35. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union, comme en témoignent l'augmentation des demandes d'inscription au registre et le nombre accru de consultations du site internet sur douze mois; se félicite de la mise au point de solutions informatiques pour améliorer le registre de transparence; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence, dont les ONG; rappelle que des ONG ***, que le***

été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet des entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au registre de transparence;

Parlement a refusé début 2024 de soumettre à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement; rappelle, dans ce contexte, qu'un examen financier complet des entités s'impose avant qu'elles soient inscrites au registre de transparence;

Or. fr

Amendement 61
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. note que la qualité des entrées dans le registre de transparence s'est améliorée au cours des dernières années et salue le rôle du secrétariat commun dans cette amélioration, malgré des ressources limitées; déplore toutefois que la qualité globale des entrées demeure insatisfaisante, compte tenu des vérifications ciblées d'environ 35 % des entrées par le secrétariat au cours de l'année 2023, qui ont révélé que 40 % des entrées vérifiées ne présentaient pas une qualité de données satisfaisante au départ; souligne la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires au secrétariat pour permettre un examen minutieux du registre de transparence afin de garantir la qualité des données;

Or. en

Amendement 62

Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. réaffirme l'importance de préserver l'intégrité des institutions de l'Union; demande l'extension à deux ans du délai de viduité obligatoire pour les députés européens sortants et les hauts fonctionnaires des institutions de l'Union, au cours duquel il leur est interdit de s'engager dans des activités de lobbying ou de plaidoyer directement liées aux processus législatifs ou réglementaires de l'Union; cette interdiction inclut notamment la représentation d'intérêts privés ou l'action au nom d'organisations cherchant à influencer les politiques, les décisions budgétaires ou les marchés publics de l'Union, dans le but de réduire le risque d'influence indue et de pratiques de pantouflage;

Or. en

Amendement 63
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. déclare que l'introduction d'un délai de viduité de six mois pour les anciens députés après la fin de leur mandat s'est avérée être un instrument approprié et invite l'administration à prévenir les violations de cette règle;

Or. en

Amendement 64
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. rappelle que l'article 11 du traité sur l'Union européenne indique par ailleurs que les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union; rappelle en outre que le traité sur l'Union européenne exige que les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile; rappelle enfin que la nature même du Parlement, seule institution directement élue, demande le plus haut degré d'ouverture;

Or. en

Amendement 65
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. se félicite de l'introduction récente par le Parlement de la possibilité pour les députées en congé de maternité ou dans l'attente d'une naissance d'indiquer leur absence lors des votes; réitère sa demande de permettre aux députés d'exercer leur droit de vote à distance lorsqu'ils bénéficient d'un congé de maternité ou de paternité, pendant une maladie de longue durée ou en cas de force majeure, ce qui leur permettrait d'exercer leur fonction tout en tirant parti de l'effort

	administratif et de l'investissement financier considérables que le Parlement a consentis dans des solutions techniques pour permettre le vote à distance pendant la pandémie;

Or. en

Amendement 66
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue et souligne que les ONG et les réseaux dont le programme est clairement militant et qui tentent d'influencer directement le processus décisionnel du Parlement en envoyant des amendements et des documents préécrits pour les décisions des commissions et les trilogues nuisent au travail du Parlement; souligne que le Parlement devrait établir une distinction claire entre les ONG et les réseaux professionnels composés de militants politiques et les entités dont le travail est effectué par des bénévoles et des personnes exerçant des fonctions honorifiques; invite le Parlement à sanctionner les ONG qui tentent indûment de manipuler les décisions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 67
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue et souligne que les ONG et les réseaux dont le programme est clairement militant et qui tentent d'influencer directement le processus décisionnel du Parlement en envoyant des amendements et des documents préécrits pour les décisions des commissions et les trilogues nuisent au travail du Parlement; souligne que le Parlement devrait établir une distinction claire entre les ONG et les réseaux professionnels composés de militants politiques et les entités dont le travail est effectué par des bénévoles et des personnes exerçant des fonctions honorifiques; invite le Parlement à sanctionner les ONG qui tentent indûment de manipuler les décisions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 68
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue ***et*** souligne que les ***ONG*** et les réseaux ***dont le programme est clairement militant et*** qui tentent d'influencer ***directement*** le processus ***décisionnel du Parlement en envoyant des amendements et des documents préécrits pour les décisions des commissions et les***	36. souligne que ***l'engagement des parties prenantes est essentiel à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, tout en insistant sur le fait que*** la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue***;*** souligne que les ***entités*** et les réseaux qui tentent d'influencer le processus ***d'élaboration des politiques au***

trilogues nuisent au travail du Parlement; souligne que le Parlement ***devrait établir une distinction claire entre les ONG et les réseaux professionnels composés de militants politiques et les entités dont le travail est effectué par des bénévoles et des personnes exerçant des fonctions honorifiques***; ***invite le Parlement à sanctionner les ONG qui tentent indûment de manipuler les décisions;***

sein du Parlement ***par des moyens non transparents ou en contournant les procédures démocratiques établies risquent de porter atteinte à l'intégrité du travail du Parlement***;

Or. en

Amendement 69
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue ***et*** souligne que les ***ONG*** et les réseaux ***dont le programme est clairement militant et*** qui tentent d'influencer directement le processus décisionnel du Parlement ***en envoyant des amendements et des documents préécrits pour les décisions des commissions et les trilogues nuisent au*** travail du Parlement; ***souligne que le Parlement devrait établir une distinction claire entre les ONG et les réseaux professionnels composés de militants politiques et les entités dont le travail est effectué par des bénévoles et des personnes exerçant des fonctions honorifiques; invite le Parlement à sanctionner les ONG qui tentent indûment de manipuler les décisions;***	36. souligne que ***l'engagement des parties prenantes est essentiel pour une prise de décision bien informée, tout en notant que*** la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct doit être protégée contre toute influence indue***;*** souligne que les ***entités*** et les réseaux qui tentent d'influencer directement le processus décisionnel du Parlement ***par des moyens non transparents ou en contournant les procédures démocratiques établies risquent de compromettre le*** travail du Parlement;

Or. en

Amendement 70

Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct ***doit*** être ***protégée*** contre toute influence indue ***et*** souligne que ***les ONG et les réseaux dont le programme est clairement militant et qui tentent d'influencer directement le processus décisionnel du*** Parlement ***en envoyant*** des amendements ***et des documents*** préécrits ***pour les décisions des commissions et les trilogues nuisent au*** travail du Parlement; ***souligne que le Parlement devrait établir une distinction claire entre les ONG et les réseaux professionnels composés de militants politiques et les entités dont le travail est effectué par des bénévoles et des personnes exerçant des fonctions honorifiques***; ***invite le Parlement à sanctionner les ONG qui tentent indûment de manipuler les décisions;***	36. souligne que la réputation du Parlement en tant que seule institution élue au suffrage direct ***et l'intégrité de son processus décisionnel doivent*** être ***protégées*** contre toute influence indue***;*** souligne ***avec force*** que ***le processus décisionnel du Parlement ne doit jamais faire l'objet de pressions cachées de la part de la Commission ou de toute autre institution ou organe, afin de préserver la répartition des pouvoirs entre les institutions et de protéger l'autonomie du*** Parlement***; souligne de la même manière et en gardant à l'esprit les événements récents que toute tentative d'acteurs extérieurs d'influencer le processus décisionnel du Parlement en proposant par exemple des*** amendements préécrits ***ne devrait pas nuire à la procédure législative et au*** travail du Parlement ***et de ses membres élus***;

Or. en

Amendement 71
Giuseppe Lupo, Carla Tavares, José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. fait ressortir que la réputation du Parlement, en tant que seule institution directement élue, doit être protégée de toute influence indue, en particulier si elle est étrangère; souligne la nécessité de protéger les activités du Parlement contre toute influence indue ou toute tentative de porter atteinte à l'autonomie des députés

européens et du Parlement lui-même; affirme avec insistance que le Parlement devrait adopter une approche prudente à l'égard de tous les représentants d'intérêts afin de protéger et de représenter, de la manière la plus transparente possible et conformément aux valeurs de l'Union, les intérêts et les droits des citoyens européens; invite le Parlement à prendre toutes les initiatives nécessaires pour empêcher toute tentative indue de manipulation des activités parlementaires;

Or. en

Amendement 72
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. réaffirme que le Parlement devrait maintenir, faciliter et engager un dialogue «ouvert, transparent et régulier» avec les organisations de la société civile, y compris les organisations de surveillance, et les mouvements locaux, comme le prévoit l'article 11 du traité UE;

Or. en

Amendement 73
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. fait observer que, le 7 décembre 2023, la Conférence des	37. fait observer que, le 7 décembre 2023, la Conférence des

présidents a adopté un ensemble de mesures de réforme fondées sur les recommandations du groupe de travail «Parlement 2024», qui doivent être mises en œuvre d'ici la fin de la législature; rappelle que ces mesures englobent cinq domaines clés recensés dans le mandat du groupe de travail: législation, contrôle, fonctions budgétaires et contrôle budgétaire, plénière et relations extérieures; souligne que les propositions de réforme visent à améliorer le fonctionnement du Parlement en tant que colégislateur, à renforcer sa capacité de contrôle démocratique et à garantir l'obligation de rendre des comptes, en particulier en ce qui concerne les autres institutions, notamment la Commission;	présidents a adopté un ensemble de mesures de réforme fondées sur les recommandations du groupe de travail «Parlement 2024», qui doivent être mises en œuvre d'ici la fin de la législature; rappelle que ces mesures englobent cinq domaines clés recensés dans le mandat du groupe de travail: législation, contrôle, fonctions budgétaires et contrôle budgétaire, plénière et relations extérieures; souligne que les propositions de réforme visent à améliorer le fonctionnement du Parlement en tant que colégislateur, à renforcer sa capacité de contrôle démocratique et à garantir l'obligation de rendre des comptes, en particulier en ce qui concerne les autres institutions, notamment la Commission; ***se félicite à cet égard des mesures visant à renforcer la capacité administrative de l'institution pour les activités législatives, budgétaires et de contrôle, qui ont été récemment adoptées par le Bureau du Parlement;***
	Or. en

Amendement 74
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. se félicite qu'en ce qui concerne les questions de transparence, la DG PRES ait poursuivi en 2023 des améliorations techniques, des activités de sensibilisation et la fourniture d'une expertise et de services techniques, y compris aux députés; ***relève***, en particulier, que la DG PRES a exercé sa fonction de secrétariat du comité consultatif sur la conduite des députés, qui s'est vu conférer des pouvoirs considérablement renforcés; se félicite que cela comprenne aussi le	38. se félicite qu'en ce qui concerne les questions de transparence, la DG PRES ait poursuivi en 2023 des améliorations techniques, des activités de sensibilisation et la fourniture d'une expertise et de services techniques, y compris aux députés; ***se félicite***, en particulier, ***du fait*** que la DG PRES a exercé sa fonction de secrétariat du comité consultatif sur la conduite des députés, qui s'est vu conférer des pouvoirs considérablement renforcés; ***se réjouit des travaux du comité***

développement urgent de technologies de l’information pour toutes les formes numériques ou, en termes de sensibilisation, la préparation de formations, de notes d’information et de communications aux députés et aux groupes politiques sur les règles en matière d’éthique et de transparence;

consultatif chargé du traitement, en toute confidentialité, des cas de violation potentielle du code de conduite des députés et des conflits d’intérêts; invite le comité à continuer à clarifier les interprétations peu claires des règles et à proposer des modifications dans les cas où la mise en œuvre fait peser un risque sur la sécurité juridique des membres; se félicite que cela comprenne aussi le développement urgent de technologies de l’information pour toutes les formes numériques ou, en termes de sensibilisation, la préparation de formations, de notes d’information et de communications aux députés et aux groupes politiques sur les règles en matière d’éthique et de transparence;

Or. en

Amendement 75
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. note que la DG PRES a également participé au processus de réforme 2024 du Parlement visant à renforcer les méthodes de travail internes du Parlement ainsi que son rôle institutionnel et sa capacité d’action; fait observer qu’elle a été directement associée aux questions de la plénière, ainsi qu’à d’autres aspects liés à cette réforme, tels que les commissions, les relations extérieures, le contrôle et les questions budgétaires; note qu’elle a fourni une assistance au groupe de travail mis en place par la Conférence des présidents le 18 janvier 2023;	39. note que la DG PRES a également participé au processus de réforme 2024 du Parlement visant à renforcer les méthodes de travail internes du Parlement ainsi que son rôle institutionnel et sa capacité d’action; fait observer qu’elle a été directement associée aux questions de la plénière, ainsi qu’à d’autres aspects liés à cette réforme, tels que les commissions, les relations extérieures, le contrôle et les questions budgétaires ***ainsi que la révision du règlement intérieur***; note qu’elle a fourni une assistance au groupe de travail mis en place par la Conférence des présidents le 18 janvier 2023;

Or. en

Amendement 76
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. demande à la DG PRES ***de réexaminer*** la mise en œuvre des dispositions au bout de 12 mois de mise en œuvre ***afin d'en évaluer les avantages*** et de remédier à toute carence de la réglementation, en particulier ***liée à la charge administrative excessive et à l'insécurité juridique à l'égard des députés***;	40. demande à la DG PRES ***d'évaluer les avantages de*** la mise en œuvre des dispositions au bout de 12 mois de mise en œuvre et de remédier à toute carence de la réglementation, en particulier ***en ce qui concerne les règles relatives à la programmation et à la procédure législatives***;

Or. en

Amendement 77
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. demande à la DG PRES de réexaminer la mise en œuvre des dispositions au bout de 12 mois de mise en œuvre afin d'en évaluer les avantages et de remédier à toute carence de la réglementation, en particulier liée à ***la charge administrative excessive et à*** l'insécurité juridique à l'égard des députés;	40. demande à la DG PRES de réexaminer la mise en œuvre des dispositions au bout de 12 mois de mise en œuvre afin d'en évaluer les avantages et de remédier à toute carence de la réglementation, en particulier liée à l'insécurité juridique à l'égard des députés; ***comprend que les nouvelles règles ont créé pour les députés des exigences administratives supplémentaires dont les motifs tiennent à la nécessité d'accorder une transparence totale aux citoyens;***

Or. en

Amendement 78
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; demande d'introduire le vote par appel nominal automatique pour tout vote final, à l'exception des scrutins à bulletin secret, et d'augmenter le nombre de votes par appel nominal qu'un groupe politique peut demander par session à l'article 190, paragraphe 2, du règlement intérieur, ou d'exempter les dossiers législatifs de cette limitation;

Or. en

Amendement 79
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite le Parlement à envisager la possibilité de permettre, sur autorisation spécifique de la Présidente, dans des cas exceptionnels où la participation à un vote n'est pas possible, le vote à distance, en garantissant la pleine intégrité du processus de vote, en particulier dans des cas tels que les grossesses à risque ou les maladies graves;

Or. en

Amendement 80

Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. rappelle que, conformément au traité sur l'Union européenne, le Parlement a son siège à Strasbourg, où se tiennent les 12 périodes de sessions plénières mensuelles, et que toute modification des traités requiert l'unanimité des États membres; rappelle qu'une grande majorité du Parlement soutient son droit à établir son siège et l'instauration d'un siège unique pour garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union et pour assumer sa responsabilité en tant qu'institution de réduire son empreinte carbone;

Or. en

Amendement 81
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. rappelle que conformément au traité sur l'Union européenne, et notamment au protocole nº 6 qui lui est annexé, le Parlement européen a son siège à Strasbourg, où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles, y compris la session budgétaire; souligne que toute modification des traités concernant un Parlement à siège unique requiert l'unanimité des États membres;

Or. en

Amendement 82
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite l'institution à s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie de genre et «woke», et à respecter le traité et ses dispositions ainsi que l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en

Amendement 83
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. rappelle que la direction générale de la communication (DG COMM) est une direction générale multisite, dont le personnel est situé à Bruxelles, à Strasbourg et dans les bureaux de liaison dans chacun des 27 États membres, ainsi que dans la Maison Jean Monnet à Bazoches (France);	41. rappelle que la direction générale de la communication (DG COMM) est une direction générale multisite, dont le personnel est situé à Bruxelles, à Strasbourg et dans les bureaux de liaison dans chacun des 27 États membres, ainsi que dans la Maison Jean Monnet à Bazoches (France); ***note que le nombre total de postes permanents et temporaires inscrits au tableau des effectifs au 1er janvier 2023 est de 590, À la fin de l'année 2023, le personnel de la DG COMM s'élevait à 771 personnes, dont 564 fonctionnaires et agents temporaires et 207 agents contractuels et experts nationaux détachés; le nombre total de membres du personnel de la DG COMM est resté relativement stable***

par rapport aux chiffres de la fin de l'année 2022 (771 agents en 2023 contre 761 agents en 2022);

Or. en

Amendement 84
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. note que la DG COMM a pour mission de veiller à ce que les citoyens comprennent l'importance de cette institution afin qu'ils puissent mieux prendre part au processus démocratique européen; souligne que ses principales missions sont de collaborer avec les médias, d'informer, d'expliquer et de renforcer la visibilité des travaux du Parlement, de sensibiliser les citoyens de tous les États membres, les parties prenantes et les leaders d'opinion par l'intermédiaire des bureaux de liaison du Parlement européen situés dans les États membres, de favoriser les interactions avec les citoyens grâce à des projets destinés aux visiteurs, des événements et des campagnes d'information et grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux, et de fournir une expertise aux députés et aux groupes politiques sur des sujets tels que l'analyse stratégique des médias et le suivi de l'opinion publique;	42. note que la DG COMM a pour mission de veiller à ce que les citoyens comprennent l'importance de cette institution afin qu'ils puissent mieux prendre part au processus démocratique européen; souligne que ses principales missions sont de collaborer avec les médias, d'informer, d'expliquer et de renforcer la visibilité des travaux du Parlement, de sensibiliser les citoyens de tous les États membres, les parties prenantes et les leaders d'opinion par l'intermédiaire des bureaux de liaison du Parlement européen situés dans les États membres, de favoriser les interactions avec les citoyens grâce à des projets destinés aux visiteurs, des événements et des campagnes d'information et grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux, et de fournir une expertise aux députés et aux groupes politiques sur des sujets tels que l'analyse stratégique des médias et le suivi de l'opinion publique; ***souligne que la DG COMM doit déployer des stratégies pour sensibiliser les citoyens qui ne manifestent pas d'intérêt particulier pour les travaux de l'Union et du Parlement et qui représentent une part considérablement négligée de la population;***

Or. en

Amendement 85
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. relève que les crédits définitifs de la DG COMM se sont élevés en 2023 à 151 176 035 euros, soit 6,9 % du budget du Parlement; souligne que, sur cette somme, un montant total de 151 156 839 euros a été engagé; ***se félicite*** du niveau élevé de l'utilisation des crédits;	43. relève que les crédits définitifs de la DG COMM se sont élevés en 2023 à 151 176 035 euros, soit 6,9 % du budget du Parlement; ***regrette l'importante augmentation du budget de la DG COMM de plus de 50 millions d'euros par rapport à 2022, dont 26,4 millions destinés à renforcer la communication liée aux élections européennes; regrette que la finalité de ce poste budgétaire soit de servir l'intérêt d'une communication orientée politiquement en faveur de plus d'intégration européenne, au détriment de la souveraineté des États membres et de la démocratie ;*** souligne que, sur cette somme, un montant total de 151 156 839 euros a été engagé; ***prend note*** du niveau élevé de l'utilisation des crédits;

Or. fr

Amendement 86
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. déplore que le Parlement finance des organisations de médias; considère qu'il est inapproprié que les responsables politiques rendent financièrement dépendants ceux-là mêmes qui sont censés les examiner, à savoir les journalistes; rejette et répudie cette approche et demande que tous les projets

et communications médiatiques financés, directement ou indirectement, par l'Union, indiquent clairement la nature partiale de ces activités de campagne;

Or. en

Amendement 87
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. rejette le financement d'organisations militantes et considère que ces pratiques nuisent à la réputation des institutions européennes, qui devraient être politiquement neutres; considère qu'il est nécessaire que toutes les subventions et les aides soient accompagnées d'une description des activités financées claire et accessible au public; abhorre la pratique consistant à accorder une «subvention d'association» générale sans autre forme d'information publique sur les activités qui ont été financées; considère qu'il est nécessaire de mettre fin de toute urgence à la pratique du financement des organisations militantes;

Or. en

Amendement 88
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 quater. demande à l'Union d'être franche et transparente avec les citoyens

en ce qui concerne les médias ou les organisations militantes que les institutions ont financés; demande instamment à toutes les institutions de l'Union d'aller au-delà des exigences minimales fixées par le règlement financier et de divulguer sans délai toutes les aides et subventions accordées;

Or. en

Amendement 89
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. relève que 2023 a été une année spéciale pour la DG COMM en raison de la préparation des élections européennes de 2024 (EE24); se félicite de l'accent mis sur la communication sur les «réalisations», notamment sur la communication sur les décisions prises par le Parlement et leur incidence sur la vie des citoyens; salue les efforts déployés par la DG COMM pour mobiliser différents multiplicateurs afin de promouvoir le message de l'élection; constate que la collaboration s'est étendue aux entreprises privées, aux organisations de la société civile, aux partenaires interinstitutionnels et aux organisations internationales; note que la mobilisation des médias a été essentielle, puisqu'elle a permis de mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles actions, y compris des programmes de subventions, des visites animées par la direction afin de rencontrer des personnalités médiatiques clés et des efforts pour lutter contre la désinformation;	45. relève que 2023 a été une année spéciale pour la DG COMM en raison de la préparation des élections européennes de 2024 (EE24); se félicite de l'accent mis sur la communication sur les «réalisations», notamment sur la communication sur les décisions prises par le Parlement et leur incidence sur la vie des citoyens; salue les efforts déployés par la DG COMM pour mobiliser différents multiplicateurs afin de promouvoir le message de l'élection; constate que la collaboration s'est étendue aux entreprises privées, aux organisations de la société civile, aux partenaires interinstitutionnels et aux organisations internationales; note que la mobilisation des médias a été essentielle, puisqu'elle a permis de mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles actions, y compris des programmes de subventions, des visites animées par la direction afin de rencontrer des personnalités médiatiques clés et des efforts pour lutter contre la désinformation; ***demande à la DG COMM de soumettre à l'autorité de décharge une analyse des activités, des investissements et de l'incidence mesurée de la campagne EE24, afin de pouvoir tirer des***

conclusions sur l'investissement réalisé dans la communication sur les «réalisations»;

Or. en

Amendement 90
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. relève que 2023 a été une année spéciale pour la DG COMM en raison de la préparation des élections européennes de 2024 (EE24); se félicite de l'accent mis sur la communication sur les «réalisations», notamment sur la communication sur les décisions prises par le Parlement et leur incidence sur la vie des citoyens; salue les efforts déployés par la DG COMM pour mobiliser différents multiplicateurs afin de promouvoir le message de l'élection; constate que la collaboration s'est étendue aux entreprises privées, aux organisations de la société civile, aux partenaires interinstitutionnels et aux organisations internationales; note que la mobilisation des médias a été essentielle, puisqu'elle a permis de mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles actions, y compris des programmes de subventions, des visites animées par la direction afin de rencontrer des personnalités médiatiques clés et des efforts pour lutter contre la désinformation;	45. relève que 2023 a été une année spéciale pour la DG COMM en raison de la préparation des élections européennes de 2024 (EE24)***; souligne la nécessité d'accroître la visibilité des travaux du Parlement et de renforcer la confiance des citoyens dans l'institution parlementaire***; se félicite de l'accent mis sur la communication sur les «réalisations», notamment sur la communication sur les décisions prises par le Parlement et leur incidence sur la vie des citoyens; salue les efforts déployés par la DG COMM pour mobiliser différents multiplicateurs afin de promouvoir le message de l'élection; constate que la collaboration s'est étendue aux entreprises privées, aux organisations de la société civile, aux partenaires interinstitutionnels et aux organisations internationales; note que la mobilisation des médias a été essentielle, puisqu'elle a permis de mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles actions, y compris des programmes de subventions, des visites animées par la direction afin de rencontrer des personnalités médiatiques clés et des efforts pour lutter contre la désinformation;

Or. en

Amendement 91
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. constate qu'en 2023, selon le portail TED, le Parlement a dépensé plus de 14 millions d'euros pour l'organisation d'activités de communication et d'information dans les Bureaux de liaison du Parlement européen basés en Bulgarie, en Slovaquie, au Danemark, en Lituanie, en Croatie, en Allemagne, en Grèce, à Chypre, en France, en Slovénie, en Tchéquie, en Autriche, en Espagne, en Estonie, en Finlande, en Roumanie, en Suède et en Lettonie;

Or. en

Amendement 92
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. souligne le rôle essentiel joué par le Bureau de liaison du Parlement européen à Washington dans la promotion des relations transatlantiques et le renforcement des liens entre le Congrès américain et le Parlement européen; souligne que, compte tenu de la nouvelle administration Trump et des nouveaux défis mondiaux, le rôle du Bureau de liaison du Parlement européen à Washington est encore plus crucial; demande une augmentation du budget et du personnel pour soutenir les activités de

ce Bureau, en particulier pour renforcer les liens stratégiques avec divers organes du Congrès américain, identifier les questions législatives clés d'intérêt mutuel, assurer un échange d'informations efficace grâce à de nouveaux canaux de communication, renforcer la coopération avec la délégation de l'Union à Washington et améliorer la compréhension et la perception mutuelles entre les administrations, ainsi que pour faciliter une communication et une collaboration renforcées entre le Parlement européen et le Congrès des États-Unis;

Or. en

Amendement 93
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. invite le Parlement européen et son Bureau de liaison à Washington à collaborer avec le Congrès américain pour mettre au point des programmes d'échange destinés au personnel des deux institutions, afin de favoriser une meilleure compréhension et de renforcer les relations transatlantiques;

Or. en

Amendement 94
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*

47. ***souligne que*** les onze centres Europa Experience, déjà ***en service*** dans les États membres***, fournissent aux députés un outil de communication unique et efficace, qui permet aux visiteurs locaux et à leurs publics spécifiques de se sentir plus proche que jamais du Parlement dans leurs capitales***; constate ***avec satisfaction qu'avec à l'esprit les*** élections européennes de 2024 et au-delà, le déploiement des espaces interactifs Europa Experience s'est poursuivi, trois nouveaux espaces Europa Experience ayant ouvert leurs portes à Stockholm, Varsovie et Vienne; ***note que les expositions ont été mises à niveau pour relayer les messages clés de la campagne EE24 et de la communauté ensemble.eu, dans le but de fournir aux députés et aux bureaux de liaison des lieux d'élection adaptés en 2024;***	47. ***déplore le lourd coût de plus de 12 millions d'euros en 2023 et un investissement total depuis leur ouverture en 2016 de plus de 33 millions d'euros que représentent*** les onze centres Europa Experience, déjà ***opérationnels*** dans les États membres; constate ***l'intérêt limité de ces centres, hormis servir de vecteur de propagande en faveur de davantage d'intégration européenne au détriment de la souveraineté des États membres; se dit scandalisé du faramineux et aberrant coût moyen par visiteur en 2023, allant jusqu'à 92 euros par personne pour le centre de Paris, constituant un cas évident de gabegie; regrette qu'en vue des*** élections européennes de 2024 et au-delà, le déploiement des espaces interactifs Europa Experience s'est poursuivi, trois nouveaux espaces Europa Experience ayant ouvert leurs portes à Stockholm, Varsovie et Vienne;

Or. fr

Amendement 95
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. relève que le plan initial de mettre en place 27 centres Europa Experience dans l'ensemble des États membres d'ici fin 2024 ne s'est pas pleinement concrétisé, seuls 13 centres étant actuellement ouverts et connaissant des niveaux variables de participation des visiteurs; reconnaît que certains sites attirent avec beaucoup de succès un public considérable, alors que d'autres ont du mal à toucher un large public; se félicite de l'annonce faite par le secrétaire général de réévaluer le plan de déploiement initial, en tenant compte de la performance, du rapport coût-efficacité et	48. relève que le plan initial de mettre en place 27 centres Europa Experience dans l'ensemble des États membres d'ici fin 2024 ne s'est pas pleinement concrétisé, seuls 13 centres étant actuellement ouverts et connaissant des niveaux variables de participation des visiteurs; reconnaît que certains sites attirent avec beaucoup de succès un public considérable, alors que d'autres ont du mal à toucher un large public; se félicite de l'annonce faite par le secrétaire général de réévaluer le plan de déploiement initial, en tenant compte de la performance, du rapport coût-efficacité et

de l'utilisation des expositions existantes par les visiteurs;	de l'utilisation des expositions existantes par les visiteurs; ***demande à l'administration d'envisager également la fermeture des centres qui se sont révélés incapables d'attirer des visiteurs;***

Or. en

Amendement 96
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. rappelle que les Bureaux de liaison du Parlement européen, les Europa Experiences, les Maisons de l'histoire européenne et les autres Antennes ont coûté 15 399 498 EUR aux contribuables en 2023;

Or. en

Amendement 97
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. relève qu'un audit sur le paiement des groupes de visiteurs a été lancé en 2019, dont le rapport final a été reçu en février 2021; souligne que le rapport contient un plan d'action en 14 points assorti d'un échéancier pour renforcer le cadre de gestion et de contrôle; fait observer que, parmi ces actions, seules cinq relèvent entièrement de ce que la DG COMM peut mettre en œuvre de manière autonome, tandis que les autres ne peuvent être réalisées qu'au moyen d'une	50. relève qu'un audit sur le paiement des groupes de visiteurs a été lancé en 2019, dont le rapport final a été reçu en février 2021; souligne que le rapport contient un plan d'action en 14 points assorti d'un échéancier pour renforcer le cadre de gestion et de contrôle; fait observer que, parmi ces actions, seules cinq relèvent entièrement de ce que la DG COMM peut mettre en œuvre de manière autonome, tandis que les autres ne peuvent être réalisées qu'au moyen d'une

révision de la réglementation relative à l'accueil de groupes de visiteurs; relève que cette nouvelle réglementation en ce qui concerne le versement de subventions aux groupes de visiteurs parrainés a été adoptée par le Bureau le 11 septembre 2023, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2024;	révision de la réglementation relative à l'accueil de groupes de visiteurs; relève que cette nouvelle réglementation en ce qui concerne le versement de subventions aux groupes de visiteurs parrainés a été adoptée par le Bureau le 11 septembre 2023, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2024; ***insiste auprès du Bureau sur le fait qu'il ne devrait pas être possible de nommer des assistants parlementaires accrédités (APA) comme chefs de groupe, car il est très inhabituel, en termes de contrôle budgétaire, d'audit et de transparence, qu'un employé soit obligé de recevoir une contribution financière publique sur son compte bancaire privé et de la distribuer ensuite aux bénéficiaires finaux sans aucune couverture juridique; demande au Bureau de laisser le choix de séparer les rôles de chef de groupe et de responsable financier recevant la contribution financière et de confier ce dernier exclusivement à un membre du groupe ou à un professionnel;***
	Or. en

Amendement 98
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. invite le Parlement à évaluer la possibilité de renforcer les initiatives d'information destinées spécifiquement aux jeunes, vu la participation électorale insatisfaisante aux dernières élections européennes de 2024, notamment dans les régions les plus périphériques de l'Union;
	Or. en

Amendement 99
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. souligne que 2023 a été l'année de la 5e édition de la Rencontre des jeunes européens au mois de juin; relève qu'il y a eu plus de 8 500 participants à Strasbourg et que 10 000 autres ont participé à la diffusion en ligne; souligne que l'événement comprenait 325 activités avec 400 orateurs, dont 35 députés, toutes cocréées avec des jeunes; constate avec satisfaction que l'édition 2023 a été un excellent moyen de sensibiliser aux élections européennes, ce qui a permis aux jeunes d'exprimer leurs espoirs et leurs idées pour l'avenir de l'Union;	51. souligne que 2023 a été l'année de la 5e édition de la Rencontre des jeunes européens au mois de juin; relève qu'il y a eu plus de 8 500 participants à Strasbourg et que 10 000 autres ont participé à la diffusion en ligne; souligne que l'événement comprenait 325 activités avec 400 orateurs, dont 35 députés, toutes cocréées avec des jeunes; constate avec satisfaction que l'édition 2023 a été un excellent moyen de sensibiliser aux élections européennes, ce qui a permis aux jeunes d'exprimer leurs espoirs et leurs idées pour l'avenir de l'Union; ***souligne qu'il est important d'organiser de tels événements également au sein des États membres, dans les régions où la participation aux dernières élections européennes de 2024 a été nettement inférieure à la moyenne, afin de rapprocher le Parlement des territoires et des citoyens;***

Or. en

Amendement 100
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. déplore le financement accordé en 2023 par le Parlement à des organisations militantes pro-intégration telles que les Jeunes Européens fédéralistes et d'autres activistes pro-Union; note avec inquiétude que ces dépenses étaient souvent destinées

à inciter un segment spécifique de l'électorat pro-européen (les jeunes) à se rendre aux urnes lors des élections européennes de 2024;

Or. en

Amendement 101
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 51 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 ter. juge totalement déraisonnable l'attribution du contrat pour le développement des jeux de rôle physiques et en ligne du Parlement pour un montant de 11 135 780,00 EUR[1 bis]; exige une explication écrite et l'évaluation de l'impact de cette initiative;
	[1 bis] https://ted.europa.eu/fr/notice/-/detail/791442-2023

Or. en

Amendement 102
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers d'influencer les travaux du Parlement et souligne la	52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers ***et d'acteurs au sein de l'Union qui mettent en doute***

nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre les campagnes de désinformation provenant de l'extérieur de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la désinformation et y réagir; souligne, tout en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement; souligne la valeur ajoutée d'initiatives telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

les principes démocratiques d'influencer les travaux du Parlement et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre les campagnes de désinformation provenant ***tant*** de l'extérieur ***que de l'intérieur*** de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la désinformation et y réagir; souligne, tout en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement***, et de les renforcer***; souligne la valeur ajoutée d'initiatives telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 103
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers d'influencer les travaux du Parlement et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre ***les campagnes de*** désinformation provenant de l'extérieur de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la désinformation et y réagir; souligne, tout	52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers d'influencer les travaux du Parlement et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre ***la*** désinformation ***et les campagnes de manipulation de l'information*** provenant de l'extérieur de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la

en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement; souligne la valeur ajoutée d'initiatives telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

désinformation et y réagir***, et invite à renforcer ces mesures***; souligne, tout en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement; souligne la valeur ajoutée d'initiatives telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 104
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers d'influencer les travaux du Parlement et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre les campagnes de désinformation provenant de l'extérieur de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la désinformation et y réagir; souligne, tout en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement; souligne la valeur ajoutée d'initiatives	52. prend acte de la lutte permanente dans laquelle l'Union est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l'intégrité des processus démocratiques; reconnaît les tentatives croissantes d'acteurs étrangers d'influencer les travaux du Parlement et souligne la nécessité de faire preuve de vigilance dans la lutte contre les campagnes de désinformation provenant de l'extérieur de l'Union; se félicite des mesures prises par le Parlement pour prévenir la désinformation et y réagir; souligne, tout en reconnaissant qu'aucun incident important ne s'est encore produit, qu'il importe de maintenir des mesures proactives pour préserver l'intégrité du débat public et des votes du Parlement; souligne la valeur ajoutée d'initiatives

telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;	telles que les réunions et sommets de vérification des faits, qui jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, en dotant les parties prenantes d'outils pour lutter contre la désinformation***, la mésinformation et l'ingérence étrangère*** et en renforçant la collaboration entre les organisations de vérification des faits à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 105
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; demande d'introduire le vote par appel nominal automatique pour tout vote final, à l'exception des scrutins à bulletin secret, et d'augmenter le nombre de votes par appel nominal qu'un groupe politique peut demander par session à l'article 190, paragraphe 2, du règlement intérieur, ou d'exempter les dossiers législatifs de cette limitation;

Or. en

Amendement 106
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions doivent promouvoir la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 107
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. se félicite des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	56. se félicite des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement; ***invite la DG PERS à mettre en place des politiques de recrutement positives pour remédier à la sous-représentation de certains États membres, y compris des campagnes de recrutement ciblées et des programmes de formation; encourage la diffusion d'un rapport annuel à la commission du contrôle budgétaire sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'équilibre géographique;***

Or. en

Amendement 108
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. se félicite des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	56. se félicite des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés***; rappelle que l'article 27 du statut stipule que l'équilibre géographique ne peut être réalisé que par des mesures appropriées et justifiées, que les concours doivent toujours être fondés sur le mérite et respecter les principes fondamentaux tels que l'égalité, la non-discrimination et la proportionnalité***; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;

Or. en

Amendement 109
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. se félicite des tout premiers concours par nationalité ***organisés par le Parlement*** dans le but d'améliorer	56. se félicite des ***travaux préparatoires entrepris par le Parlement pour lancer ses*** tout premiers concours par

l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	nationalité dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;

Or. en

Amendement 110
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. ***se félicite*** des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	56. ***prend note*** des tout premiers concours par nationalité organisés par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;

Or. en

Amendement 111
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. reconnaît que plusieurs DG ont exprimé leurs préoccupations quant à l'attraction de talents et de profils spécialisés essentiels pour mener à bien les activités principales du Parlement; note que seuls les services essentiels peuvent être envisagés pour un éventuel exercice d'internalisation; ***souligne que certains services sont fournis par des prestataires externes en raison de leur nature spécifique, qui ne remplit pas les conditions d'une internalisation; estime dès lors que*** l'internalisation des services ***ne remplissant pas ces conditions ne saurait être envisagée par les organes directeurs***;	57. reconnaît que plusieurs DG ont exprimé leurs préoccupations quant à l'attraction de talents et de profils spécialisés essentiels pour mener à bien les activités principales du Parlement; note que seuls les services essentiels peuvent être envisagés pour un éventuel exercice d'internalisation; ***demande donc aux organes directeurs du Parlement d'envisager*** l'internalisation des services ***essentiels tels que la restauration et le nettoyage, comme le Parlement l'a déjà fait pour les services de sécurité et les services informatiques, et de réaliser une étude de faisabilité sur l'internalisation de ces services et d'autres services afin de disposer d'une analyse coûts/avantages raisonnable et de rendre compte à la commission du contrôle budgétaire des résultats obtenus***;

Or. en

Amendement 112
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. invite le Parlement à optimiser l'utilisation de ses ressources humaines, y compris par la mise en œuvre de mesures appropriées de formation continue, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services internes, et en particulier de renforcer le soutien aux activités législatives, budgétaires et de contrôle, qui constituent la fonction essentielle du Parlement;

Or. en

Amendement 113
Giuseppe Lupo, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution	*Amendement*
59. salue le travail accompli par la DG PERS avec les assistants parlementaires accrédités (APA); souligne que l'unité Front Office pour le personnel a organisé toute une série d'événements à caractère éducatif, à savoir 62 séances d'information pour le personnel, y compris les APA, ainsi que quatre webinaires sur la retraite, deux sur la résiliation de contrats et sept conférences sur des sujets juridiques tels que la fiscalité internationale et le droit successoral; se félicite de l'existence de l'unité Front Office pour les APA, qui constitue une source de soutien et d'information pour les APA et les députés; relève qu'en 2023, la DG PERS a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une proposition au Bureau en vue d'une révision des règles régissant l'emploi des APA; souligne que ces modifications ont introduit une certaine flexibilité, notamment en prévoyant la possibilité de résilier d'un commun accord un contrat d'APA;	59. salue le travail accompli par la DG PERS avec les assistants parlementaires accrédités (APA); souligne que l'unité Front Office pour le personnel a organisé toute une série d'événements à caractère éducatif, à savoir 62 séances d'information pour le personnel, y compris les APA, ainsi que quatre webinaires sur la retraite, deux sur la résiliation de contrats et sept conférences sur des sujets juridiques tels que la fiscalité internationale et le droit successoral; se félicite de l'existence de l'unité Front Office pour les APA, qui constitue une source de soutien et d'information pour les APA et les députés; relève qu'en 2023, la DG PERS a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une proposition au Bureau en vue d'une révision des règles régissant l'emploi des APA; souligne que ces modifications ont introduit une certaine flexibilité, notamment en prévoyant la possibilité de résilier d'un commun accord un contrat d'APA; ***invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire;***

Or. en

Amendement 114
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. reconnaît que le travail des APA fait partie intégrante du travail des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; demande le respect des règles en vigueur; relève que, depuis lors, les APA participent à des missions officielles dans les trois lieux de travail du Parlement; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA;	60. reconnaît que le travail des APA fait partie intégrante du travail des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; ***continue néanmoins de regretter que les règles actuelles ne prennent pas en considération le fait que, du fait de leur situation professionnelle spécifique, les APA se retrouvent dans une position particulièrement vulnérable en cas de dénonciation des dysfonctionnements; demande donc à nouveau au Secrétaire général de fournir aux APA lanceurs d'alerte une protection similaire à celle des victimes de harcèlement, notamment en ce qui concerne les mesures provisoires pendant l'enquête administrative et les mesures de protection concernant l'anonymat, la rémunération jusqu'à la fin du contrat, le transfert de poste et la protection contre les représailles; demande au Bureau et à l'administration du Parlement de consulter régulièrement et officiellement le comité des APA sur les révisions et les réformes qui ont une incidence directe sur les droits des APA;*** demande le respect des règles en vigueur***; invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire***; relève que, depuis lors, les APA participent à des missions officielles dans les trois lieux de travail du Parlement***; s'inquiète cependant du cas de la mission de la commission du contrôle budgétaire au Luxembourg les 30 et 31 octobre 2023, à laquelle les APA n'ont pas été autorisés à participer; demande au Bureau et à la Conférence***

des présidents de modifier les règles actuelles afin de permettre aux APA, sous certaines conditions et eu égard aux limites logistiques des missions, d'accompagner les députés lors de délégations et de missions officielles du Parlement, comme cela a été rappelé dans plusieurs résolutions de décharge; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA;

Or. en

Amendement 115
Giuseppe Lupo, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. reconnaît que le travail des APA fait partie intégrante du travail des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; demande le respect des règles en vigueur; relève que, depuis lors, les APA participent à des missions officielles dans les trois lieux de travail du Parlement; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA;	60. reconnaît que le travail des APA fait partie intégrante du travail des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; demande le respect des règles en vigueur; relève que, depuis lors, les APA participent à des missions officielles dans les trois lieux de travail du Parlement; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA; ***demande au Bureau et à l'administration du Parlement de consulter régulièrement et officiellement le comité des APA sur les révisions et les réformes qui ont une incidence directe sur les droits des APA;***

rappelle que, conformément à l'article 35 des mesures d'application du titre VII du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, le comité des APA fait office de point de contact pour les autorités compétentes du Parlement; demande le respect des règles en vigueur;

Or. en

Amendement 116
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. observe que la décision du Bureau sur les règles applicables aux missions des commissions en dehors des trois lieux de travail, telle qu'amendée en novembre 2011, à la suite des discussions des groupes politiques à la Conférence des présidents, en avril 2011, et au Bureau, en novembre 2011, interdit actuellement aux APA d'accompagner les députés dans les missions officielles des commissions et des délégations du Parlement; note que le fait de permettre aux APA de participer à des missions du Parlement de manière non officielle fait courir au Parlement un risque grave pour sa réputation et pose des défis spécifiques en ce qui concerne leur couverture d'assurance; rappelle que les députés européens sont déjà accompagnés de représentants des groupes politiques lors de ces missions;

Or. en

Amendement 117
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. demande une nouvelle fois à la Conférence des présidents et au Bureau de réviser les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union; insiste sur le fait qu'une telle révision devrait envisager la possibilité, pour les APA, sous certaines conditions, d'accompagner les députés participant à une délégation ou à une mission officielle du Parlement; souligne que cette révision n'entraînera aucune modification de l'enveloppe et sera sans incidence sur le budget;

Or. en

Amendement 118
Giuseppe Lupo, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. réaffirme la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre la disposition – réaffirmée en plénière lors des rapports de décharge des années précédentes – permettant aux APA de participer aux délégations et missions officielles du Parlement en dehors des trois lieux de travail, sous réserve de l'approbation du programme de travail;

Or. en

Amendement 119
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 61

Proposition de résolution	*Amendement*
61. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, y compris les APA; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; demande à l'administration d'enquêter de manière approfondie sur cet incident, de mettre en place des garanties afin de mieux protéger les informations à caractère personnel et d'éviter une nouvelle fuite des données stockées dans les bases de données de recrutement, mais aussi d'évaluer les raisons pour lesquelles certains documents sensibles ont du reste été conservés pendant de si longues périodes; invite les DG compétentes à rendre compte conjointement à la commission du contrôle budgétaire du Parlement de l'enquête et des informations détaillées concernant les attaques, de la recherche des pirates informatiques, de la coopération avec Europol et l'OLAF concernant l'enquête et des mesures prises à la suite de l'attaque, en particulier en vue de réduire autant que possible le stockage de données d'informations à caractère personnel;	61. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, y compris les APA; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années***; regrette la charge administrative importante imposée aux APA concernés pour obtenir de nouveaux documents d'identification et recevoir une indemnisation***; demande à l'administration d'enquêter de manière approfondie sur cet incident, de mettre en place des garanties afin de mieux protéger les informations à caractère personnel et d'éviter une nouvelle fuite des données stockées dans les bases de données de recrutement, mais aussi d'évaluer les raisons pour lesquelles certains documents sensibles ont du reste été conservés pendant de si longues périodes; invite les DG compétentes à rendre compte conjointement à la commission du contrôle budgétaire du Parlement de l'enquête et des informations détaillées concernant les attaques, de la recherche des pirates informatiques, de la coopération avec Europol et l'OLAF concernant l'enquête et des mesures prises à la suite de l'attaque, en particulier en vue de réduire autant que possible le stockage de données d'informations à caractère personnel;

Or. en

Amendement 120
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 bis. souligne que des services de garde d'enfants de qualité fournis aux députés et au personnel font partie des mesures essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace de la politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée; attire l'attention sur le fait que la qualité des services fournis par la structure d'accueil de Bruxelles Wayenberg pour les enfants en âge pré-scolaire s'est dégradée en raison du changement fréquent de prestataire de services depuis 2020; appelle à cet égard à prendre en compte l'internalisation des services d'accueil des enfants d'âge pré-scolaire et la nécessité d'adopter des normes de haute qualité;

Or. en

Amendement 121
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 bis. constate que la Direction générale du Personnel (DG PERS) ne dispose pas de structures de soutien spécifiques pour le recrutement de stagiaires suivant un enseignement professionnel; demande instamment à la DG PERS d'œuvrer à l'intégration des stagiaires de l'enseignement professionnel;

Or. en

Amendement 122
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 62 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 bis. réaffirme que le recrutement d'agents contractuels est une mesure acceptable lorsqu'elle se justifie, mais souligne que les missions essentielles doivent être réalisées par du personnel permanent;

Or. en

Amendement 123
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 62 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	62 ter. se réjouit que la DG PERS ait continué à proposer des formations sur le bien-être au personnel et aux APA, en mettant l'accent sur la santé mentale, en particulier dans le contexte de l'après-COVID;

Or. en

Amendement 124
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. relève qu'en 2023, la DG PERS a achevé la mise en œuvre du plan d'action	64. relève qu'en 2023, la DG PERS a achevé la mise en œuvre du plan d'action

sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la feuille de route qui l'accompagne et qu'elle a progressé sur la voie de l'application de la feuille de route sur la diversité, en mettant en œuvre des mesures de soutien concernant le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le racisme; souligne que ces mesures comprenaient la réalisation d'enquêtes sur la diversité raciale et ethnique, l'intégration d'une troisième option non binaire dans les formulaires administratifs, la création d'un congé spécial pour faciliter l'arrivée d'un nouveau-né dans un foyer pour les cas où aucun des parents qui accueillent l'enfant ne remplit les conditions pour bénéficier d'un congé de maternité ou d'adoption et l'amélioration de l'accessibilité physique ou numérique; fait observer que, par ces mesures, la DG PERS a soutenu le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité dans ses efforts pour faire du Parlement un modèle d'inclusion dans l'Union et dans le monde en intégrant l'égalité des genres et la diversité dans toutes ses activités;	sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la feuille de route qui l'accompagne et qu'elle a progressé sur la voie de l'application de la feuille de route sur la diversité, en mettant en œuvre des mesures de soutien concernant le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le racisme; souligne que ces mesures comprenaient la réalisation d'enquêtes sur la diversité raciale et ethnique, l'intégration d'une troisième option non binaire dans les formulaires administratifs, la création d'un congé spécial pour faciliter l'arrivée d'un nouveau-né dans un foyer pour les cas où aucun des parents qui accueillent l'enfant ne remplit les conditions pour bénéficier d'un congé de maternité ou d'adoption et l'amélioration de l'accessibilité physique ou numérique; fait observer que, par ces mesures, la DG PERS a soutenu le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité dans ses efforts pour faire du Parlement un modèle d'inclusion dans l'Union et dans le monde en intégrant l'égalité des genres et la diversité dans toutes ses activités; ***déplore que le Parlement ne soit manifestement pas en mesure de chiffrer le coût de ces politiques ;***

Or. fr

Amendement 125
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. ***relève*** qu'en 2023, la DG PERS a achevé la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la feuille de route qui l'accompagne et qu'elle a progressé sur la voie de l'application de la feuille de route	64. ***se félicite*** qu'en 2023, la DG PERS a achevé la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de la feuille de route qui l'accompagne et qu'elle a progressé sur la voie de l'application de la feuille de route

sur la diversité, en mettant en œuvre des mesures de soutien concernant le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le racisme; souligne que ces mesures comprenaient la réalisation d'enquêtes sur la diversité raciale et ethnique, l'intégration d'une troisième option non binaire dans les formulaires administratifs, la création d'un congé spécial pour faciliter l'arrivée d'un nouveau-né dans un foyer pour les cas où aucun des parents qui accueillent l'enfant ne remplit les conditions pour bénéficier d'un congé de maternité ou d'adoption et l'amélioration de l'accessibilité physique ou numérique; fait observer que, par ces mesures, la DG PERS a soutenu le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité dans ses efforts pour faire du Parlement un modèle d'inclusion dans l'Union et dans le monde en intégrant l'égalité des genres et la diversité dans toutes ses activités;	sur la diversité, en mettant en œuvre des mesures de soutien concernant le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le racisme; souligne que ces mesures comprenaient la réalisation d'enquêtes sur la diversité raciale et ethnique, l'intégration d'une troisième option non binaire dans les formulaires administratifs, la création d'un congé spécial pour faciliter l'arrivée d'un nouveau-né dans un foyer pour les cas où aucun des parents qui accueillent l'enfant ne remplit les conditions pour bénéficier d'un congé de maternité ou d'adoption et l'amélioration de l'accessibilité physique ou numérique; fait observer que, par ces mesures, la DG PERS a soutenu le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité dans ses efforts pour faire du Parlement un modèle d'inclusion dans l'Union et dans le monde en intégrant l'égalité des genres et la diversité dans toutes ses activités;
	Or. en

Amendement 126
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 bis. s'inquiète du fait que les règles internes actuelles concernant l'égalité des genres semblent donner la priorité à la diversité plutôt qu'à la qualité; demande de reconsidérer la politique concernant l'égalité des genres dans le cadre des fonctions politiques, notamment en misant sur une plus grande flexibilité en matière d'équilibre hommes-femmes; préconise une approche multicritère basée sur l'ancienneté, les connaissances et la volonté lors de l'élection des députés au Parlement européen pour des fonctions

politiques.

Or. nl

Amendement 127
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 66

Proposition de résolution	*Amendement*
66. se félicite de la révision des règles en matière de télétravail effectuée par le secrétaire général en étroite coopération avec la DG PERS et toutes les DG; relève que les nouvelles règles offrent une plus grande flexibilité et permettent de concilier harmonieusement l'efficacité opérationnelle de l'institution d'une part et le bien-être et la satisfaction du personnel du Parlement d'autre part, ce qui a une incidence sur l'attractivité du Parlement en tant qu'employeur;	66. se félicite de la révision des règles en matière de télétravail effectuée par le secrétaire général en étroite coopération avec la DG PERS et toutes les DG ***telle qu'adoptée en décembre 2023***; relève que les nouvelles règles offrent une plus grande flexibilité et permettent de concilier harmonieusement l'efficacité opérationnelle de l'institution d'une part et le bien-être et la satisfaction du personnel du Parlement d'autre part, ce qui a une incidence sur l'attractivité du Parlement en tant qu'employeur; ***regrette qu'en dépit du soutien massif du comité du personnel en faveur de l'option de télétravail maximal, ce mode de travail ait été supprimé; rappelle l'importance d'un véritable dialogue social avec les représentants du personnel sur les questions essentielles liées au nouveau mode de travail;***

Or. en

Amendement 128
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 66 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	66 bis. demande au Parlement d'élaborer

une stratégie globale de bien-être du personnel pour lutter contre le stress au travail et promouvoir la santé mentale et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en prévoyant notamment un soutien psychologique gratuit et des services de conseil, des évaluations régulières du stress au travail et des mesures de prévention du burn-out; demande que le Parlement mette en place une politique de «droit à la déconnexion», garantissant que l'on n'attend pas des employés qu'ils soient disponibles en dehors des heures de travail; demande au Parlement d'évaluer si les politiques de prévention du harcèlement atteignent leurs objectifs, y compris la qualité des mécanismes de signalement et de plainte, ainsi que les autres services d'aide aux victimes; demande au Parlement de mener des enquêtes de satisfaction anonymes auprès du personnel et de publier les résultats chaque année, en proposant le cas échéant des mesures correctives;

Or. en

Amendement 129
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 67

Proposition de résolution	*Amendement*
67. salue la possibilité offerte au personnel de ***télétravailler*** à partir de l'étranger pendant cinq jours par an; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont;	67. salue la possibilité offerte au personnel de ***travailler à distance*** à partir de l'étranger pendant cinq jours par an; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont; ***encourage les révisions régulières des politiques relatives au télétravail, en mettant l'accent sur une plus grande flexibilité et***

sur les possibilités de travail à distance;

Or. en

Amendement 130
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 67

Proposition de résolution	*Amendement*
67. salue la possibilité offerte au personnel de télétravailler à partir de l'étranger pendant cinq jours par an; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont;	67. salue la possibilité offerte au personnel de télétravailler à partir de l'étranger ***même si ce n'est que*** pendant cinq jours par an***, alors que les autres institutions de l'Union prévoient en moyenne quinze jours par an***; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont;

Or. en

Amendement 131
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. rappelle que les APA, quelles que soient leur expérience et leurs qualifications, sont exclus de la participation aux concours internes du Parlement; invite le Bureau à étudier la possibilité d'accorder les mêmes possibilités aux APA, sur une base équitable et selon des critères définis par les DG compétentes, afin de permettre aux APA, dans des conditions qui restent à déterminer, de participer à des concours internes sur un pied d'égalité avec le personnel du Parlement; note que les

APA, grâce à des années d'expérience, acquièrent une compréhension approfondie des nuances politiques et techniques liées à l'exercice du mandat des députés ainsi que des différentes procédures juridiques de l'Union; souligne qu'une plus grande participation des APA dans les structures internes du Parlement pourrait se traduire par une main-d'œuvre plus inclusive, plus diversifiée et plus équilibrée sur le plan géographique; met l'accent sur l'importance du maintien et du transfert des connaissances au sein du Parlement en ce qui concerne les méthodes de travail internes;

Or. en

Amendement 132
Younous Omarjee, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. rappelle que les APA, quelles que soient leur expérience et leurs qualifications, sont exclus de la participation aux concours internes du Parlement; invite le Bureau à étudier la possibilité de permettre aux APA, dans des conditions qui restent à déterminer, de participer à des concours internes de la même manière que le personnel du Parlement; souligne qu'une plus grande participation des APA dans les structures internes du Parlement pourrait se traduire par une main-d'œuvre plus inclusive, plus diversifiée et plus équilibrée sur le plan géographique; met l'accent sur l'importance du maintien et du transfert des connaissances au sein du Parlement en ce qui concerne les méthodes de travail internes;

Or. en

Amendement 133
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. rappelle la recommandation formulée par le Parlement à la Commission dans sa résolution du 18 avril 2018 afin que celle-ci réexamine «sa procédure administrative de nomination des hauts fonctionnaires dans le but de garantir pleinement la sélection des meilleurs candidats dans le cadre d'une transparence maximale et de l'égalité des chances, faisant ainsi office d'exemple pour les autres institutions européennes»; est d'avis que le Parlement, en ce qui concerne les procédures de nomination, devrait toujours respecter les normes les plus élevées en matière de transparence, de responsabilité et de bonne administration;

Or. en

Amendement 134
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 67 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 bis. se félicite que les stagiaires aient eu accès à l'offre de formation à LinkedIn;

Or. en

Amendement 135
Giuseppe Lupo, Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 67 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 ter. constate que si les trains Eurostar affrétés sont complets, les APA se voient offrir des options de voyage moins fiables que les autres membres du personnel du Parlement; demande au Parlement d'examiner la nécessité d'un train supplémentaire et d'étudier la possibilité de conserver le siège attribué au sein du bureau au cas où l'APA annulerait sa mission pour des raisons légitimes telles que la maladie, des raisons familiales ou des obligations professionnelles;

Or. en

Amendement 136
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 67 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	67 ter. demande l'interdiction totale des voyages des députés payés par des entités et pays étrangers; estime qu'il conviendrait d'établir des règles similaires pour les voyages qu'effectuent les APA ou le personnel des groupes politiques; demande de prolonger l'interdiction d'accès aux locaux du Parlement pour les représentants du Qatar et du Maroc jusqu'à la clôture des enquêtes;

Or. en

Amendement 137

Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. déplore que le Parlement, afin de se conformer à l'exigence du Traité de maintenir plusieurs sites, doive voyager fréquemment entre Bruxelles et Strasbourg; demande aux services de clarifier les coûts mensuels associés au transfert mensuel vers Strasbourg; appelle également à nouveau le Conseil européen à sélectionner Bruxelles comme site unique pour les réunions du Parlement européen.

Or. nl

Amendement 138
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. constate que les crédits définitifs de la DG INLO se sont élevés à 223 331 000 euros en 2023, soit 10,5 % du budget du Parlement; souligne que, sur cette somme, un montant total de 221 658 618 euros a été engagé; se félicite du niveau élevé de l'utilisation des crédits;	69. constate que les crédits définitifs de la DG INLO se sont élevés à 223 331 000 euros en 2023, soit 10,5 % du budget du Parlement; souligne que, sur cette somme, un montant total de 221 658 618 euros a été engagé; se félicite du niveau élevé de l'utilisation des crédits; ***regrette la stratégie immobilière incohérente et coûteuse du Parlement européen depuis 2019 ;***

Or. fr

Amendement 139
Ondřej Knotek, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 69 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	69 bis. rappelle que la grande majorité du Parlement a soutenu l'idée d'un siège unique à Strasbourg afin de garantir une utilisation efficace du budget de l'Union et d'éviter le gaspillage de l'argent des contribuables;

Or. en

Amendement 140
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. se félicite que, tout au long de l'année 2023, l'administration a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie immobilière «au-delà de 2019» du Parlement, telle qu'approuvée par le Bureau en avril 2018;	70. se félicite que, tout au long de l'année 2023, l'administration a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie immobilière «au-delà de 2019» du Parlement, telle qu'approuvée par le Bureau en avril 2018; ***prend note du calendrier indicatif prévu pour l'interconnexion de Trèves I et Trèves II aux principaux bâtiments centraux de Bruxelles; demande également à l'administration de tenir l'autorité de décharge informée des étapes à venir; demande de résoudre certains problèmes structurels qui subsistent dans le bâtiment Trèves I, tels que l'instabilité du système de chauffage, l'absence de climatisation et de toilettes pour les personnes à mobilité réduite, la mauvaise insonorisation, ainsi que le problème des eaux usées; rappelle la nécessité de mettre le bâtiment en conformité avec les normes énergétiques et environnementales les plus récentes;***

Or. en

Amendement 141
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. note que le bail de 99 ans de l'immeuble Osmose à Strasbourg a été signé le 25 septembre 2023; constate que le loyer annuel s'élève à 0,7 million d'euros et que l'aménagement initial pour permettre l'occupation du bâtiment VEIL représente un coût total estimé à 10,4 millions d'euros, même si le coût final sera connu une fois que tous les travaux nécessaires pour permettre l'occupation par le personnel du Parlement auront été achevés et acceptés; relève que le montant total pour l'acquisition de mobilier est estimé à 1,8 million d'euros;

Or. en

Amendement 142
Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 71 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	71 bis. constate que les postes «Loyer» et «Construction de bâtiments et aménagement de locaux» ont coûté 89,9 millions d'euros au Parlement en 2023;

Or. en

Amendement 143

Dick Erixon, Charlie Weimers, Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 72

Proposition de résolution	*Amendement*
72. prend acte du fait que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau a discuté des prochaines étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; souligne que le bâtiment SPAAK est utilisé depuis 1993 et approche de la fin de son cycle de vie dans son état actuel; fait observer que le projet vise une rénovation environnementale de qualité du bâtiment, tout en préservant sa conception architecturale et ses fonctionnalités; souligne que la rénovation transformerait le bâtiment en bâtiment à consommation d'énergie proche de zéro et à zéro émission, mettrait en place un système proactif de gestion de l'eau de pluie et réduirait son empreinte carbone grâce à la circularité et à l'analyse du cycle de vie des matériaux; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK serve de référence pour les techniques de construction durables; relève que le projet de rénovation ambitieux devrait être achevé à temps pour la commémoration du 200e anniversaire du Royaume de Belgique en juillet 2030;	72. prend acte du fait que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau a discuté des prochaines étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; souligne que le bâtiment SPAAK est utilisé depuis 1993 et approche de la fin de son cycle de vie dans son état actuel; fait observer que le projet vise une rénovation environnementale de qualité du bâtiment, tout en préservant sa conception architecturale et ses fonctionnalités; souligne que la rénovation transformerait le bâtiment en bâtiment à consommation d'énergie proche de zéro et à zéro émission, mettrait en place un système proactif de gestion de l'eau de pluie et réduirait son empreinte carbone grâce à la circularité et à l'analyse du cycle de vie des matériaux; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK serve de référence pour les techniques de construction durables; relève que le projet de rénovation ambitieux devrait être achevé à temps pour la commémoration du 200e anniversaire du Royaume de Belgique en juillet 2030; ***rappelle que les coûts de rénovation du bâtiment SPAAK ont été évalués à 455 millions d'euros en avril 2023;***

Or. en

Amendement 144
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 72 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	72 bis. regrette les règles aberrantes et aux résultats peu significatifs voire quasi nuls imposés par l'Union dans le cadre de la rénovation environnementale de ses bâtiments, aboutissant par exemple à l'installation de panneaux photovoltaïques ayant eu un coût de 1,8 million d'euros, sans compter les coûts de maintenance, présents sur 11 des 18 bâtiments du Parlement à Bruxelles pour une production estimée de 1 à 7 % de leur consommation énergétique.

Or. fr

Amendement 145
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. se félicite de l'achèvement des travaux de rénovation du restaurant multifonctionnel du bâtiment SPINELLI, qui a ouvert le 24 avril 2023;	74. se félicite de l'achèvement des travaux de rénovation du restaurant multifonctionnel du bâtiment SPINELLI, qui a ouvert le 24 avril 2023; ***réitère cependant les plaintes constantes des membres du personnel concernant le rapport insatisfaisant entre la qualité de la nourriture et les prix du service de cantine;***

Or. en

Amendement 146
José Cepeda

Proposition de résolution
Paragraphe 74 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	74 bis. rappelle la décision du Bureau du 23 octobre 2019 d'approuver la création d'un laboratoire d'idées (IDEA Lab) en vue d'expérimenter de nouvelles solutions novatrices en ce qui concerne la gestion des bureaux et des installations; réitère ses appels à la création d'une ligne budgétaire distincte pour permettre la transparence et le suivi des investissements réalisés et des économies potentielles grâce aux solutions à tester; souligne que les députés ne reçoivent aucune information sur les innovations disponibles pour essai ou sur le coût de ces innovations, qu'elles soient adoptées pour être développées ou rejetées; invite le groupe de travail du Bureau sur les bâtiments et l'administration du Parlement à veiller à une plus grande transparence concernant l'IDEA Lab et à présenter régulièrement à la commission du contrôle budgétaire la liste des solutions innovantes envisagées, leur coût et les réactions auxquelles elles ont donné lieu, ainsi que les économies qui pourraient résulter de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 147
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. prend acte du fait que les autorités locales ont accordé un permis dans le cadre du projet de rénovation de la Maison des citoyens en février 2023; souligne que les travaux devaient débuter à la mi-2024 et être achevés avant la fin de l'année 2025; ***se félicite*** que le Parlement ait souhaité intégrer un espace vert agréable au	75. prend acte du fait que les autorités locales ont accordé un permis dans le cadre du projet de rénovation de la Maison des citoyens en février 2023; souligne que les travaux devaient débuter à la mi-2024 et être achevés avant la fin de l'année 2025; ***regrette*** que le Parlement ait souhaité intégrer un espace vert agréable au

parcours visiteurs et créer un espace de réunion pour les députés, les citoyens européens et les représentants de la société civile; relève qu'en raison du statut de patrimoine protégé du bâtiment, du renforcement des critères environnementaux et de performance énergétique en vigueur énoncés dans la nouvelle législation européenne «Ajustement à l'objectif 55», ainsi que des graves conséquences économiques de la guerre en Ukraine, le budget initial de 1,9 million d'euros présenté aux députés en 2017 a augmenté pour atteindre 5,36 millions d'euros***; invite*** la DG INLO et la DG COMM à évaluer la manière de mieux intégrer dans leur planification les facteurs externes qui pourraient entraîner d'importantes augmentations des coûts;	parcours visiteurs et créer un espace de réunion pour les députés, les citoyens européens et les représentants de la société civile; relève qu'en raison du statut de patrimoine protégé du bâtiment, du renforcement des critères environnementaux et de performance énergétique en vigueur énoncés dans la nouvelle législation européenne «Ajustement à l'objectif 55», ainsi que des graves conséquences économiques de la guerre en Ukraine, le budget initial de 1,9 million d'euros présenté aux députés en 2017 a augmenté pour atteindre 5,36 millions d'euros***, explosion budgétaire colossale et scandaleuse qui ne peut valablement être due à ces seules justifications, dénotant a minima un amateurisme ou un manque de préparation réel (malgré un coût d'étude préalable se chiffrant à 488 127 euros) et une non préoccupation s'agissant des deniers des contribuables européens; impose et assurera un suivi régulier à*** la DG INLO et la DG COMM à évaluer la manière de mieux intégrer dans leur planification les facteurs externes qui pourraient entraîner d'importantes augmentations des coûts;

Or. fr

Amendement 148
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. prend acte du fait que l'approche ***stratégique*** consistant à «investir l'échelon local» et à «se rapprocher des citoyens» dans la mise en œuvre des espaces Europa Experience s'est poursuivie tout au long de l'année 2023; relève qu'au cours de l'année, trois espaces Europa Experience	76. prend acte du fait que l'approche ***coûteuse et dénuée d'intérêt*** consistant à «investir l'échelon local» et à «se rapprocher des citoyens» dans la mise en œuvre des espaces Europa Experience s'est poursuivie tout au long de l'année 2023; relève qu'au cours de l'année, trois espaces

ont été ouverts au public à Stockholm, à Vienne et à Varsovie; souligne que fin 2023, 50 % des espaces Europa Experience planifiés avaient ouvert leurs portes;	Europa Experience ont été ouverts au public à Stockholm, à Vienne et à Varsovie; souligne que fin 2023, 50 % des espaces Europa Experience planifiés avaient ouvert leurs portes;

Or. fr

Amendement 149
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. se félicite qu'au début de l'année 2023, le guide des marchés publics socialement responsables du Parlement ait été adopté par le forum «marchés publics», qui gère également le service d'assistance pour les marchés publics écologiques, en coordination avec 23 autres institutions et agences de l'Union participantes; prend acte de la création d'un groupe de travail sur les marchés publics durables, dont la mission est d'assurer un suivi permanent et l'échange des bonnes pratiques concernant les méthodes de passation de marchés durables;	78. se félicite qu'au début de l'année 2023, le guide des marchés publics socialement responsables du Parlement ait été adopté par le forum «marchés publics», qui gère également le service d'assistance pour les marchés publics écologiques, en coordination avec 23 autres institutions et agences de l'Union participantes; prend acte de la création d'un groupe de travail sur les marchés publics durables, dont la mission est d'assurer un suivi permanent et l'échange des bonnes pratiques concernant les méthodes de passation de marchés durables; ***demande que toutes les procédures de passation de marchés du Parlement donnent la priorité à la qualité et à la durabilité plutôt qu'au prix, conformément aux lignes directrices de l'Union sur les marchés publics écologiques, et introduisent un critère spécifique pour encourager la participation des jeunes pousses à la sous-traitance;***

Or. en

Amendement 150
Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 bis. demande que le Parlement s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2040, y compris en s'employant résolument à éliminer les plastiques à usage unique dans les bâtiments du Parlement, en imposant des critères de durabilité obligatoires pour les marchés publics et en exigeant de tous les fournisseurs qu'ils adhèrent à des normes environnementales strictes; appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une stratégie de marchés publics écologiques, en veillant à ce que tous les marchés publics soient conformes aux principes de l'économie circulaire et aux objectifs «zéro déchet»;

Or. en

Amendement 151
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 78 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 bis. souligne qu'une grande partie des sièges disponibles dans la flotte de véhicules faisant la navette entre Bruxelles et Strasbourg pour les sessions plénières sont restés inoccupés en 2022; demande une nouvelle fois à l'administration du Parlement d'élargir le groupe des utilisateurs et de permettre au personnel du Parlement de voyager vers et depuis Strasbourg avec les véhicules de service sans être accompagné par un député, tout en veillant à ce que les sièges des députés soient garantis;

Or. en

Amendement 152
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 ter. demande instamment l'adoption de politiques de transport respectueuses de l'environnement, y compris l'utilisation obligatoire de moyens de transport à faible émission de carbone pour les voyages officiels et des incitations au télétravail afin de réduire l'empreinte carbone du Parlement; prie le Bureau de supprimer progressivement les vols non essentiels pour les voyages court-courriers au sein de l'Union et de les remplacer par des voyages en train chaque fois que cela est possible; demande la publication d'un rapport annuel sur le développement durable détaillant l'empreinte carbone du Parlement et les mesures prises pour réduire l'impact sur l'environnement;

Or. en

Amendement 153
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 quater. demande une évaluation de l'impact sur le développement durable pour tous les projets d'infrastructure, afin

de garantir que les futures rénovations de bâtiments soient conformes aux normes des bâtiments dont la consommation d'énergie est proche de zéro; souligne qu'il faut rénover les bâtiments du Parlement pour améliorer leur efficacité énergétique et s'aligner sur les normes des bâtiments à consommation d'énergie proche de zéro, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction de la consommation d'énergie dans le cadre de la rénovation du bâtiment SPAAK;

Or. en

Amendement 154
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	78 quinquies. prend acte avec satisfaction de la possibilité pour le personnel d'utiliser des vélos classiques et électriques de location pendant les périodes de session à Strasbourg; prend acte des infrastructures d'économie d'énergie installées dans les bâtiments du siège de Strasbourg; constate que le parc automobile s'est enrichi de véhicules à zéro émission ou de véhicules hybrides rechargeables; rappelle toutefois qu'un nombre important de sièges de ce parc automobile restent inoccupés pendant le trajet vers et depuis Strasbourg; regrette que les trains affrétés soient toujours complets et que leur nombre ne réponde pas à la demande;

Or. en

Amendement 155
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 79

Proposition de résolution	*Amendement*
79. rappelle que la direction générale de la traduction (DG TRAD) est chargée de fournir une législation multilingue de haute qualité et d'autres services linguistiques au Parlement, aux services du Parlement et à tous les citoyens de l'Union, en se fondant sur un principe de multilinguisme intégral et économe en ressources; ***relève*** qu'au 31 décembre 2023, la DG TRAD comptait 1 161 agents, dont 950 fonctionnaires, 109 temporaires, 88 contractuels et 14 intérimaires;	79. rappelle que la direction générale de la traduction (DG TRAD) est chargée de fournir une législation multilingue de haute qualité et d'autres services linguistiques au Parlement, aux services du Parlement et à tous les citoyens de l'Union, en se fondant sur un principe de multilinguisme intégral et économe en ressources; ***à ce titre, déplore, malgré les engagements et valeurs de l'Union depuis sa fondation, que l'anglais soit devenu la langue de travail prédominante si ce n'est quasi unique officieusement, notamment au détriment du français et de l'allemand[1]; surtout depuis le Brexit, depuis le départ de nombreux natifs anglophones des institutions européennes ; note*** qu'au 31 décembre 2023, la DG TRAD comptait 1 161 agents, dont 950 fonctionnaires, 109 temporaires, 88 contractuels et 14 intérimaires; ***[1] Règlement CE n° 1/1958 du 6 octobre 1958 portant fixation du régime linguistique de l'Union européenne***

Or. fr

Amendement 156
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 80

Proposition de résolution	*Amendement*
80. constate que les crédits définitifs de la DG TRAD se sont élevés à 20 242 272 euros en 2023, soit 0,8 % du budget du Parlement; souligne que, sur cette somme,	80. constate que les crédits définitifs de la DG TRAD se sont élevés à 20 242 272 euros en 2023, soit 0,8 % du budget du Parlement; souligne que, sur cette somme,

un montant total de 20 021 717 euros a été engagé; se félicite du niveau élevé de l'utilisation des crédits;	un montant total de 20 021 717 euros a été engagé; se félicite du niveau élevé de l'utilisation des crédits; ***regrette que des fonds (plus de 100 000 euros) soient alloués pour la traduction en ukrainien, État non membre de l'Union et langue non officielle de l'Union, de travaux courants du Parlement sans lien direct avec l'Ukraine, en plus des langues officielles de l'Union ; il en va de même pour les traductions en d'autres langues extra-européennes;***
	Or. fr

Amendement 157
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. relève qu'en 2023, la DG TRAD a produit 343 programmes audio (pour un total de 6 667 versions linguistiques) et constate avec inquiétude que ces programmes ont été écoutés 9 394 fois sur le site web et l'application d'Europarl Radio et 28 096 fois sur les plateformes audio commerciales; prend acte de la coopération avec les stations radio de l'Union en 2023, à laquelle ont participé au total 25 stations radio d'Autriche, de Chypre, de Finlande, de France, d'Irlande, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Slovaquie, de Slovénie et de Suède; relève que le Parlement n'a pas communiqué le nombre d'auditeurs obtenus grâce à cette coopération; note que les tâches liées à l'audiovisuel représentent environ 25 % des travaux de la direction du langage des citoyens de la DG TRAD; fait observer que l'équipe centrale pour les programmes audio est composée de quatre ingénieurs du son et de cinq producteurs affectés à Luxembourg (qui sont tous agents	83. relève qu'en 2023, la DG TRAD a produit 343 programmes audio (pour un total de 6 667 versions linguistiques) et constate avec inquiétude que ces programmes ont été écoutés 9 394 fois sur le site web et l'application d'Europarl Radio et 28 096 fois sur les plateformes audio commerciales; ***demande à l'administration d'envisager l'interruption des émissions de radio qui n'ont pas réussi à attirer le public, en tenant compte des performances, de la rentabilité et de la fréquentation des programmes existants;*** prend acte de la coopération avec les stations radio de l'Union en 2023, à laquelle ont participé au total 25 stations radio d'Autriche, de Chypre, de Finlande, de France, d'Irlande, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Slovaquie, de Slovénie et de Suède; relève que le Parlement n'a pas communiqué le nombre d'auditeurs obtenus grâce à cette coopération; note que les tâches liées à l'audiovisuel représentent environ 25 %

temporaires ou contractuels); invite la DG TRAD à faire un usage plus efficace des ressources utilisées pour les programmes audio et, éventuellement, à réaffecter ces ressources à des activités ayant un plus grand retentissement;

des travaux de la direction du langage des citoyens de la DG TRAD; fait observer que l'équipe centrale pour les programmes audio est composée de quatre ingénieurs du son et de cinq producteurs affectés à Luxembourg (qui sont tous agents temporaires ou contractuels); invite la DG TRAD à faire un usage plus efficace des ressources utilisées pour les programmes audio et, éventuellement, à réaffecter ces ressources à des activités ayant un plus grand retentissement;

Or. en

Amendement 158
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. relève qu'en 2023, la DG TRAD a produit 343 programmes audio (pour un total de 6 667 versions linguistiques) et constate avec inquiétude que ces programmes ont été écoutés 9 394 fois sur le site web et l'application d'Europarl Radio et 28 096 fois sur les plateformes audio commerciales; prend acte de la coopération avec les stations radio de l'Union en 2023, à laquelle ont participé au total 25 stations radio d'Autriche, de Chypre, de Finlande, de France, d'Irlande, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Slovaquie, de Slovénie et de Suède; relève que le Parlement n'a pas communiqué le nombre d'auditeurs obtenus grâce à cette coopération; note que les tâches liées à l'audiovisuel représentent environ 25 % des travaux de la direction du langage des citoyens de la DG TRAD; fait observer que l'équipe centrale pour les programmes audio est composée de quatre ingénieurs du son et de cinq producteurs affectés à Luxembourg (qui sont tous agents	83. relève qu'en 2023, la DG TRAD a produit 343 programmes audio (pour un total de 6 667 versions linguistiques) et constate avec inquiétude que ces programmes ont été écoutés 9 394 fois sur le site web et l'application d'Europarl Radio et 28 096 fois sur les plateformes audio commerciales; prend acte de la coopération avec les stations radio de l'Union en 2023, à laquelle ont participé au total 25 stations radio d'Autriche, de Chypre, de Finlande, de France, d'Irlande, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Slovaquie, de Slovénie et de Suède; relève que le Parlement n'a pas communiqué le nombre d'auditeurs obtenus grâce à cette coopération; note que les tâches liées à l'audiovisuel représentent environ 25 % des travaux de la direction du langage des citoyens de la DG TRAD; fait observer que l'équipe centrale pour les programmes audio est composée de quatre ingénieurs du son et de cinq producteurs affectés à Luxembourg (qui sont tous agents

temporaires ou contractuels); invite la DG TRAD à faire un usage plus efficace des ressources utilisées pour les programmes audio et, éventuellement, à réaffecter ces ressources à des activités ayant un plus grand retentissement;	temporaires ou contractuels); invite la DG TRAD à faire un usage plus efficace des ressources utilisées pour les programmes audio et, éventuellement, à réaffecter ces ressources à des activités ayant un plus grand retentissement; ***regrette les coûts engendrés pour cet échec d'audience et appelle à y mettre un terme;***

Or. fr

Amendement 159
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 86

Proposition de résolution	*Amendement*
86. se félicite que la DG TRAD exploite déjà la puissance de la technologie dans ses outils de traduction automatique et qu'elle se soit engagée sur la voie de l'intelligence artificielle pour son paysage informatique, en étudiant la manière dont celle-ci peut être intégrée dans ses flux de travail; salue l'examen par la DG TRAD des options possibles en vue d'un outil commun de gestion des flux de travail numériques; souligne que la couverture linguistique de l'outil de conversion de la parole en texte de la DG TRAD a été étendue aux 24 langues officielles de l'Union; ***fait observer que l'outil peut transcrire et traduire automatiquement en temps réel les débats parlementaires multilingues; souligne que le partenariat d'innovation pour le développement et l'acquisition de l'outil a pris fin et que les préparatifs en vue de sa mise en œuvre au sein de l'infrastructure du Parlement ont commencé;*** demande à la DG TRAD de quantifier la manière dont la mise en œuvre de ces nouvelles technologies contribuera à réaliser des économies financières et à créer des synergies dans le flux de travail	86. se félicite que la DG TRAD exploite déjà la puissance de la technologie dans ses outils de traduction automatique et qu'elle se soit engagée sur la voie de l'intelligence artificielle pour son paysage informatique, en étudiant la manière dont celle-ci peut être intégrée dans ses flux de travail; salue l'examen par la DG TRAD des options possibles en vue d'un outil commun de gestion des flux de travail numériques; souligne que la couverture linguistique de l'outil de conversion de la parole en texte de la DG TRAD a été étendue aux 24 langues officielles de l'Union; demande à la DG TRAD de quantifier la manière dont la mise en œuvre de ces nouvelles technologies contribuera à réaliser des économies financières et à créer des synergies dans le flux de travail du Parlement;

du Parlement;

Or. en

Amendement 160
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 88 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	88 bis. déplore, malgré les engagements et valeurs de l'Union depuis sa fondation, que l'anglais soit devenu la langue de travail prédominante si ce n'est quasi unique officieusement, notamment au détriment du français et de l'allemand; surtout depuis le Brexit, depuis le départ de nombreux natifs anglophones des institutions européennes;

Or. fr

Amendement 161
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. rappelle qu'en vertu du règlement intérieur du Parlement, les députés ont le droit de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix, ce qui témoigne de la diversité culturelle et linguistique européenne et permet aux institutions européennes d'être plus accessibles et plus transparentes pour tous les citoyens de l'Union; salue le travail réalisé par les interprètes, qui permettent, dans la mesure du possible, que les débats publics soient interprétés dans toutes les langues officielles de l'Union;

Or. en

Amendement 162
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 96

Proposition de résolution	*Amendement*
96. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle ***de référence*** pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***toutefois qu'une logique de suspicion générale à l'égard des*** députés, ***qui s'accompagne d'une augmentation continue du nombre et de la complexité des règles à un point tel que les députés et leurs cabinets peinent à les respecter pleinement, apporte une sécurité juridique à l'administration uniquement***; souligne qu'une sécurité juridique doit ***également*** être assurée aux députés et à leurs cabinets;	96. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un ***excellent*** niveau de contrôle pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***que les règles imposées aux*** députés***, bien qu'elles aient créé des exigences administratives supplémentaires, sont proportionnées au niveau de transparence le plus élevé qui devrait leur être appliqué compte tenu de leur rôle et en vue d'accroître la légitimité démocratique de l'institution***; souligne qu'une sécurité juridique doit être assurée aux députés et à leurs cabinets ***dans leurs actions et demande à l'administration de fournir tout le soutien possible pour rendre les règles claires et applicables***;

Or. en

Amendement 163
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 96

Proposition de résolution	*Amendement*
96. ***recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur***	96. reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de

les risques en matière de contrôle et d'audit des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***toutefois qu'une logique de suspicion générale à l'égard des députés, qui s'accompagne d'une*** augmentation continue du nombre et ***de*** la complexité des règles à un point tel que les députés et leurs cabinets peinent à les respecter pleinement, ***apporte*** une sécurité juridique à l'administration uniquement; souligne qu'une sécurité juridique doit également être assurée aux députés et à leurs cabinets;

référence pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***qu'augmenter le*** nombre et la complexité des règles à un point tel que les députés et leurs cabinets peinent à les respecter pleinement, ***apporterait*** une sécurité juridique à l'administration uniquement; souligne qu'une sécurité juridique doit également être assurée aux députés et à leurs cabinets;

Or. en

Amendement 164
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 96

Proposition de résolution	*Amendement*
96. ***recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des députés;*** reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***toutefois qu'une logique de suspicion générale à l'égard des députés, qui s'accompagne d'une*** augmentation continue du nombre et ***de*** la complexité des règles à un point tel que les députés et leurs cabinets peinent à les respecter pleinement, ***apporte*** une sécurité juridique à l'administration uniquement; souligne	96. reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas de dépenses douteuses d'un député, l'administration ait parfaitement le droit de contrôler les fonds concernés; souligne ***qu'augmenter le*** nombre et la complexité des règles à un point tel que les députés et leurs cabinets peinent à les respecter pleinement, ***apporterait*** une sécurité juridique à l'administration uniquement; souligne qu'une sécurité juridique doit également être assurée aux députés et à leurs cabinets;

qu’une sécurité juridique doit également être assurée aux députés et à leurs cabinets;

Or. en

Amendement 165
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. reconnaît les difficultés à attirer du personnel à Luxembourg, où sont basés 37 % des effectifs de la DG FINS, et constate que les difficultés de recrutement découlent principalement de la disparité des niveaux de rémunération offerts sur le marché du travail et de l’écart du coût de la vie, en particulier en ce qui concerne le logement; invite la DG FINS, la DG PERS et la DG PRES à remédier à ce problème et à élaborer un plan spécifique visant à créer des incitations pour pourvoir les postes vacants ou à envisager le transfert de certains postes à pourvoir de toute urgence à Bruxelles, où le marché du travail offre de meilleures conditions;	97. reconnaît les difficultés à attirer du personnel à Luxembourg, où sont basés 37 % des effectifs de la DG FINS, et constate que les difficultés de recrutement découlent principalement de la disparité des niveaux de rémunération offerts sur le marché du travail et de l’écart du coût de la vie, en particulier en ce qui concerne le logement; invite la DG FINS, la DG PERS et la DG PRES à remédier à ce problème et à élaborer un plan spécifique visant à créer des incitations pour pourvoir les postes vacants ou à envisager le transfert de certains postes à pourvoir de toute urgence à Bruxelles, où le marché du travail offre de meilleures conditions; ***reconnaît que le faible attrait des postes du Parlement situés au Luxembourg et, partant, les difficultés à attirer du personnel qualifié constituent un problème systémique; invite instamment le Bureau à étudier des solutions durables à ce problème, sans exclure la possibilité de transférer certains postes de Luxembourg à Bruxelles;***

Or. en

Amendement 166
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 97

Proposition de résolution	*Amendement*
97. reconnaît les difficultés à attirer du personnel à Luxembourg, où sont basés 37 % des effectifs de la DG FINS, et constate que les difficultés de recrutement découlent principalement de la disparité des niveaux de rémunération offerts sur le marché du travail et de l'écart du coût de la vie, en particulier en ce qui concerne le logement; invite la DG FINS, la DG PERS et la DG PRES à remédier à ce problème ***et à élaborer un plan spécifique visant à créer des incitations pour pourvoir les postes vacants ou à envisager*** le transfert de ***certains*** postes ***à pourvoir de toute urgence*** à Bruxelles, où le marché du travail offre de meilleures conditions;	97. reconnaît les difficultés à attirer du personnel à Luxembourg, où sont basés 37 % des effectifs de la DG FINS, et constate que les difficultés de recrutement découlent principalement de la disparité des niveaux de rémunération offerts sur le marché du travail et de l'écart du coût de la vie, en particulier en ce qui concerne le logement; invite la DG FINS, la DG PERS et la DG PRES à remédier à ce problème ***ou à envisager*** le transfert de postes à Bruxelles, où le marché du travail offre de meilleures conditions;

Or. en

Amendement 167
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 101

Proposition de résolution	*Amendement*
101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les	101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les

communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données; ***insiste sur la nécessité de passer d'une approche essentiellement fondée sur les risques à une approche fondée sur la confiance dans le traitement des indemnités financières des députés; fait observer que cette approche vise à favoriser une culture de respect mutuel et à réduire le climat de suspicion qui règne à l'égard des membres, afin de créer les conditions propices à un environnement plus productif et plus coopératif;***	communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données;

Or. en

Amendement 168
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 101

Proposition de résolution	*Amendement*
101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données; ***insiste sur la nécessité de passer d'une approche essentiellement fondée sur les risques à une approche fondée sur la confiance dans le traitement des indemnités financières des députés; fait observer que cette approche vise à favoriser une culture de respect mutuel et à réduire le climat de suspicion qui règne***	101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données;

à l'égard des membres, afin de créer les conditions propices à un environnement plus productif et plus coopératif;

Or. en

Amendement 169
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 101

Proposition de résolution	*Amendement*
101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données; ***insiste sur la nécessité de passer d'une approche essentiellement fondée sur les risques à une approche fondée sur la confiance dans le traitement des indemnités financières des députés; fait observer que cette approche vise à favoriser une culture de respect mutuel et à réduire le climat de suspicion qui règne à l'égard des membres, afin de créer les conditions propices à un environnement plus productif et plus coopératif;***	101. se félicite que la DG FINS ait continué à déployer des solutions SAP au sein du Parlement à travers deux projets qui soutiennent la rationalisation des outils de gestion des droits sociaux des députés ainsi que le développement des capacités d'information financière du Parlement; appelle à une augmentation des investissements dans les infrastructures informatiques, en particulier dans les systèmes tels que SAP, afin d'améliorer les capacités de gestion des données, de réduire autant que possible les communications de données redondantes et de renforcer l'accessibilité des données;

Or. en

Amendement 170
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 104 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	104 bis. invite la DG FINS à étudier et à soutenir l'intégration d'applications financières supplémentaires dans les systèmes SAP afin d'améliorer la gestion financière, de rationaliser les processus, d'améliorer les rapports, de garantir la conformité, d'intégrer les données, de soutenir la scalabilité et de doter les utilisateurs d'outils plus efficaces;

Or. en

Amendement 171
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés français ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; souligne que les fautes de certains assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront	107. ***rappelle que les assistants locaux doivent s'abstenir de toute action contraire aux intérêts des députés qu'ils assistent et à ceux du Parlement, et que toutes les activités extérieures, y compris les activités avec un parti politique, doivent être déclarées;*** souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés français ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; ***regrette qu'un tiers payant impliqué dans ces affaires ait continué à être engagé par le Parlement bien qu'il ait été impliqué dans des affaires de fraude;*** souligne que les fautes de certains

besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes directrices contenant des exemples clairs;

assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes directrices contenant des exemples clairs;

Or. en

Amendement 172
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés ***français*** ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; souligne que les fautes de certains assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes directrices	107. souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; souligne que les fautes de certains assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes

contenant des exemples clairs;	directrices contenant des exemples clairs;

Or. en

Amendement 173
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 107

Proposition de résolution	*Amendement*
107. souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés ***français*** ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; souligne que les fautes de certains assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes directrices contenant des exemples clairs;	107. souligne que les assistants locaux qui sont en parallèle membres d'un parti politique ou bénévoles dans le processus décisionnel politique au niveau local, par exemple dans un conseil municipal, ne devraient pas faire l'objet d'une suspicion généralisée; est conscient que les affaires impliquant d'anciens députés ont suscité beaucoup de méfiance à l'égard du travail des assistants locaux; souligne que les fautes de certains assistants ne devraient pas rejaillir sur tous les assistants; souligne que les contrôles aléatoires menés auprès des assistants locaux et la demande de preuve du travail sont des outils légitimes utilisés par l'administration pour vérifier le travail des assistants locaux; demande toutefois à la DG FINS d'informer les assistants locaux, au début de leur contrat, du type de documentation de travail dont ils auront besoin en cas de contrôles et de leur fournir en temps utile des lignes directrices contenant des exemples clairs;

Or. en

Amendement 174
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 108

Proposition de résolution	*Amendement*
108. demande au Parlement de veiller à ce que les assistants locaux soient traités sur un pied d'égalité avec les APA en ce qui concerne l'accès aux informations et aux données; insiste sur la nécessité de proposer des séances d'information aux assistants locaux sur leurs droits et leurs obligations; souligne que ces séances devraient être proposées dans d'autres langues que l'anglais afin de répondre aux besoins des assistants locaux; souligne que l'égalité de traitement renforce l'esprit d'équipe au sein de tous les cabinets des députés;	108. demande au Parlement de veiller à ce que les assistants locaux soient traités sur un pied d'égalité avec les APA en ce qui concerne l'accès aux informations et aux données ***ainsi que les droits***; insiste sur la nécessité de proposer des séances d'information ***et des services d'assistance*** aux assistants locaux sur leurs droits et leurs obligations; souligne que ces séances devraient être proposées dans d'autres langues que l'anglais afin de répondre aux besoins des assistants locaux; souligne que l'égalité de traitement renforce l'esprit d'équipe au sein de tous les cabinets des députés;

Or. en

Amendement 175
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 109 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	109 bis. note que, dans le cadre de la recherche d'une sécurité optimale sur le lieu de travail, le Parlement a introduit des cours obligatoires tant pour les députés que pour les APA concernant le harcèlement sexuel, la cybersécurité et d'autres sujets importants; apprécie les objectifs et le contenu de ces cours; considère cependant que l'aspect obligatoire de ces cours est inefficace; demande de reconsidérer la participation obligatoire tant pour les députés que pour les APA; préconise de proposer les cours sur une base volontaire afin d'augmenter la motivation des députés et des APA à suivre les cours.

Or. nl

Amendement 176
José Cepeda, Sandra Gómez López, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 110 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	110 bis. rappelle les modifications apportées au règlement intérieur du Parlement le 20 décembre 2020 pour permettre le vote à distance, et le fait que le vote à distance en commission n'est actuellement pas autorisé, sauf si la Présidente établit l'existence de circonstances extraordinaires; réitère sa demande au Bureau, adoptée au stade de la plénière à plusieurs reprises, de lancer une révision du règlement intérieur afin de permettre aux députés d'exercer leur droit de voter à distance durant un congé de maternité ou de paternité, en cas de maladie de longue durée ou en cas de force majeure, capitalisant ainsi sur les efforts administratifs importants et l'investissement financier déployés par le Parlement dans des solutions techniques afin de permettre le vote à distance;

Or. en

Amendement 177
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 111

Proposition de résolution	*Amendement*
111. relève qu'à la suite de la décision du Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2022, de modifier les MASD en	111. relève qu'à la suite de la décision du Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2022, de modifier les MASD en

ce qui concerne l'indemnité de frais généraux, qui est versée sous la forme d'un montant forfaitaire, la DG FINS a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la décision en 2023; souligne que la DG FINS a mis à jour 49 formulaires administratifs liés aux droits financiers et sociaux des députés ainsi qu'à d'autres documents et publications en raison de la modification de la numérotation des articles des MASD; note que la DG FINS a élaboré une note d'orientation à l'intention des tiers payants désignés par les députés afin de les guider en vue de la publication volontaire d'un audit relatif à l'utilisation de leur indemnité; souligne que ces travaux ont fait l'objet de la communication 29/2023 des questeurs d'octobre 2023; insiste sur la nécessité de prendre en considération les aspects de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gestion financière des fonds mis à la disposition des députés, en gardant à l'esprit le principe de liberté et d'indépendance du mandat parlementaire et l'objectif d'offrir une sécurité juridique aux députés ***et de ne pas créer de formalités administratives inutiles pour les députés, leurs cabinets et les services du Parlement***;

ce qui concerne l'indemnité de frais généraux, qui est versée sous la forme d'un montant forfaitaire, la DG FINS a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la décision en 2023; souligne que la DG FINS a mis à jour 49 formulaires administratifs liés aux droits financiers et sociaux des députés ainsi qu'à d'autres documents et publications en raison de la modification de la numérotation des articles des MASD; note que la DG FINS a élaboré une note d'orientation à l'intention des tiers payants désignés par les députés afin de les guider en vue de la publication volontaire d'un audit relatif à l'utilisation de leur indemnité; souligne que ces travaux ont fait l'objet de la communication 29/2023 des questeurs d'octobre 2023; insiste sur la nécessité de prendre en considération les aspects de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gestion financière des fonds mis à la disposition des députés, en gardant à l'esprit le principe de liberté et d'indépendance du mandat parlementaire et l'objectif d'offrir une sécurité juridique aux députés;

Or. en

Amendement 178
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 112

Proposition de résolution	*Amendement*
112. souligne que les députés sont libres de justifier, eux-mêmes ou avec l'aide d'un auditeur externe, l'utilisation qu'ils font des sommes au titre de l'indemnité de frais généraux, en détail ou par type de dépenses***, *et*** de publier ces informations, en	112. souligne que les députés sont libres de justifier, eux-mêmes ou avec l'aide d'un auditeur externe, l'utilisation qu'ils font des sommes au titre de l'indemnité de frais généraux, en détail ou par type de dépenses***; demande aux députés*** de publier

tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de coûts soit intégrée aux MASD et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée; relève que tous les députés ont été informés des spécificités de cette indemnité;	ces informations, en tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de coûts soit intégrée aux MASD et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée; relève que tous les députés ont été informés des spécificités de cette indemnité;
	Or. en

Amendement 179
Jonas Sjöstedt, Damian Boeselager

Proposition de résolution
Paragraphe 112 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	112 bis. réitère son appel à une réforme de l'indemnité de frais généraux qui obligerait les députés à conserver tous les reçus relatifs à cette indemnité, à publier chaque année un aperçu des dépenses par catégorie ainsi que l'avis d'un auditeur indépendant sur le site web du Parlement, à restituer la part non dépensée de l'indemnité de frais généraux à la fin du mandat et qui établirait des contrôles annuels par sondage de 5 % des dépenses au titre de l'indemnité de frais généraux des députés par les services du Parlement, comme cela a été expressément demandé dans de nombreuses résolutions de décharge antérieures et conformément à la proposition initiale du groupe de travail établi par le Bureau sur la question; demande que les députés soient tenus de faire contrôler l'indemnité de frais généraux en externe; demande plus de clarté et d'orientations pour les députés sur les utilisations possibles de

l'indemnité de frais généraux;

Or. en

Amendement 180
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 112 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	112 ter. demande d'élaborer une étude de l'impact financier du passage du système actuel à la réforme demandée par le Parlement pour plus de transparence, en identifiant les coûts supplémentaires, mais aussi les économies possibles notamment avec la restitution de l'indemnité de frais généraux en fin de mandat;

Or. en

Amendement 181
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 113

Proposition de résolution	*Amendement*
113. rappelle que l'OLAF a pour mandat d'enquêter sur les soupçons de fautes graves commises par le personnel de l'Union et les membres des institutions de l'Union, y compris d'éventuelles violations du code de conduite des députés au Parlement; note qu'une procédure pourrait être enclenchée pour renforcer le mandat de l'OLAF au Parlement en cas de soupçons fondés concernant un député individuel, lorsque cela est strictement nécessaire et proportionné à l'enquête et dans le plein respect de la confidentialité	113. rappelle que l'OLAF a pour mandat d'enquêter sur les soupçons de fautes graves commises par le personnel de l'Union et les membres des institutions de l'Union, y compris d'éventuelles violations du code de conduite des députés au Parlement; note qu'une procédure pourrait être enclenchée pour renforcer le mandat de l'OLAF au Parlement en cas de soupçons fondés concernant un député individuel, lorsque cela est strictement nécessaire et proportionné à l'enquête et dans le plein respect de la confidentialité

conformément au principe d'immunité énoncé dans le protocole nº 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne; ***invite à nouveau le Bureau à instituer*** une telle procédure sans délai;

conformément au principe d'immunité énoncé dans le protocole nº 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne; ***demande à la commission des affaires constitutionnelles d'instituer*** une telle procédure sans délai;

Or. en

Amendement 182
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 113

Proposition de résolution	*Amendement*
113. rappelle que l'OLAF a pour mandat d'enquêter sur les soupçons de fautes graves commises par le personnel de l'Union et les membres des institutions de l'Union, y compris d'éventuelles violations du code de conduite des députés au Parlement; note qu'une procédure pourrait être enclenchée pour renforcer le mandat de l'OLAF au Parlement en cas de soupçons fondés concernant un député individuel, lorsque cela est strictement nécessaire et proportionné à l'enquête et dans le plein respect de la confidentialité conformément au principe d'immunité énoncé dans le protocole nº 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne; invite à nouveau le Bureau à instituer une telle procédure sans délai;	113. rappelle que l'OLAF a pour mandat d'enquêter sur les soupçons de fautes graves commises par le personnel de l'Union et les membres des institutions de l'Union, y compris d'éventuelles violations du code de conduite des députés au Parlement; note qu'une procédure pourrait être enclenchée pour renforcer le mandat de l'OLAF au Parlement en cas de soupçons fondés concernant un député individuel, lorsque cela est strictement nécessaire et proportionné à l'enquête et dans le plein respect de la confidentialité conformément au principe d'immunité énoncé dans le protocole nº 7 sur les privilèges et immunités de l'Union européenne ***ainsi qu'au moyen d'une mise à jour de l'arrangement pratique entre le Parlement et l'Office, qui remonte à 2013***; invite à nouveau le Bureau à instituer une telle procédure sans délai;

Or. en

Amendement 183
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 113 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	113 bis. rappelle le rôle essentiel confié à l'organe d'éthique et demande donc à nouveau de doter cet organe de pouvoirs d'investigation, afin qu'il soit en mesure de lancer des enquêtes d'initiative sur les conflits d'intérêts potentiels, les irrégularités en matière de lobbying et la mauvaise gestion financière de la part des députés;

Or. en

Amendement 184
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 113 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	113 ter. demande l'introduction de règles obligatoires en matière de divulgation financière pour tous les députés, hauts fonctionnaires et conseillers, garantissant des mises à jour régulières des revenus externes, des actifs et des intérêts financiers;

Or. en

Amendement 185
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 113 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	113 quater. rappelle que l'un des principaux devoirs des députés est de ne pas s'engager, dans l'exercice de leurs fonctions, dans des activités de lobbying rémunérées qui seraient directement liées au processus décisionnel de l'Union; déplore que les activités parallèles d'une minorité de ses membres soulèvent des questions quant à la possibilité d'un manquement à cette obligation; demande à ses propres organes responsables d'enquêter sur ces allégations et de sanctionner, le cas échéant, les violations de ces règles; encourage le recours à l'organe interinstitutionnel d'éthique de l'Union pour examiner cette question afin de garantir au public que le Parlement n'a rien à cacher;

Or. en

Amendement 186
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 113 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	113 quinquies. constate qu'en 2023, au moins un député au Parlement européen a demandé des remboursements de frais de voyage pour un montant de 179 846,75 EUR; souligne que ces montants exceptionnellement élevés soulèvent des questions quant au respect des règles applicables et à l'utilisation potentiellement abusive du budget du Parlement; demande à l'administration du Parlement de renforcer ses mécanismes de vérification et de procéder à des contrôles plus approfondis et plus

systématiques afin de s'assurer que toutes les demandes de remboursement respectent strictement les règles applicables et correspondent à des frais de voyage réels et justifiés;

Or. en

Amendement 187
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 114

Proposition de résolution	*Amendement*
114. souligne que les députés sont protégés par le principe de non-responsabilité pour les votes émis et les opinions exprimées dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils sont à l'abri des poursuites et des restrictions de leur liberté personnelle pendant l'exercice de leur mandat au Parlement; rappelle que l'OLAF ne peut pénétrer dans les bureaux des députés qu'après que le président du Parlement en a autorisé l'accès à la suite d'une demande émanant d'une autorité responsable d'un État membre, dans la plupart des cas un juge; souligne que l'OLAF doit respecter pleinement les normes en matière d'état de droit applicables aux députés dans de tels cas, en particulier le droit d'accès aux données, le droit à une représentation juridique et le principe fondamental de la présomption d'innocence; souligne que la commission des affaires juridiques (JURI), en vertu de son mandat au titre de l'annexe VI du règlement intérieur, joue un rôle clé dans l'interprétation et l'application des privilèges et immunités des députés; souligne qu'il incombe à la commission JURI de garantir la protection juridique des droits et prérogatives du Parlement, qui sont essentiels pour protéger l'indépendance des députés dans	114. souligne que les députés sont protégés par le principe de non-responsabilité pour les votes émis et les opinions exprimées dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils sont à l'abri des poursuites et des restrictions de leur liberté personnelle pendant l'exercice de leur mandat au Parlement; ***est d'avis que l'immunité dont jouissent les députés concerne les poursuites pénales et n'exclut pas la possibilité pour l'OLAF d'enquêter sur eux et donc de perquisitionner leurs bureaux ou de saisir du matériel informatique, étant donné que ses enquêtes sont de nature administrative; rappelle en ce sens la décision du Parlement du 18 novembre 1999 relative aux enquêtes internes effectuées par l'OLAF, par laquelle le Parlement s'est engagé à coopérer pleinement avec l'OLAF dans le cadre de ses enquêtes et demande la pleine application de cette décision par le Parlement; souligne que l'OLAF doit encore approuver les lignes directrices mises à jour concernant les procédures d'enquête (GIP) afin de répondre à la nécessité d'enquêtes indépendantes dans le respect de la transparence et de la responsabilité, comme l'exige l'article 17 du règlement de l'OLAF tel que modifié***

l'exercice de leurs fonctions; ***rappelle que l'OLAF doit respecter ces limites dans l'exercice de ses fonctions et souligne que les allégations de mauvaise conduite ne peuvent servir de prétexte pour demander un accès aux bureaux;***	***en 2020, ce qui serait également nécessaire pour toute révision des modalités pratiques qui se réfèrent expressément aux procédures d'enquête (ISIP), actuellement remplacées par les GIP;*** rappelle que l'OLAF ne peut pénétrer dans les bureaux des députés qu'après que le président du Parlement en a autorisé l'accès à la suite d'une demande émanant d'une autorité responsable d'un État membre, dans la plupart des cas un juge; souligne que l'OLAF doit respecter pleinement les normes en matière d'état de droit applicables aux députés dans de tels cas, en particulier le droit d'accès aux données, le droit à une représentation juridique et le principe fondamental de la présomption d'innocence***, mais qu'il n'a jamais pu avoir accès aux bureaux des députés en 25 ans d'activité***; souligne que la commission des affaires juridiques (JURI), en vertu de son mandat au titre de l'annexe VI du règlement intérieur, joue un rôle clé dans l'interprétation et l'application des privilèges et immunités des députés; souligne qu'il incombe à la commission JURI de garantir la protection juridique des droits et prérogatives du Parlement, qui sont essentiels pour protéger l'indépendance des députés dans l'exercice de leurs fonctions;
	Or. en

Amendement 188
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 115 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	115 bis. invite le Parlement à adopter une stratégie globale de transformation numérique, assortie d'objectifs et d'un calendrier, comprenant

des solutions techniques pour la gestion des documents, le vote et la communication, afin de garantir la transparence, d'améliorer l'efficacité du flux de travail, de préserver la sécurité et de s'orienter vers une administration «sans papier»; souligne que la stratégie de transformation numérique devrait se concentrer sur des mesures susceptibles de renforcer la durabilité, de réduire les coûts et d'améliorer la sécurité; appelle au développement de plateformes numériques conviviales pour renforcer l'e-participation, qui permettraient aux citoyens de l'Union de donner leur avis sur les propositions législatives et d'accéder aux activités du Parlement en temps réel; souligne qu'il faut veiller à ce que la stratégie prévoie une formation à la culture numérique; invite le Parlement à envisager la création d'un fonds pour la transition numérique afin de soutenir les initiatives développées dans le cadre de la stratégie de transformation numérique;

Or. en

Amendement 189
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 117 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	117 bis. rappelle qu'en 2023, le Parlement a interdit l'utilisation de l'application de médias sociaux TikTok sur les appareils professionnels et a recommandé aux députés et au personnel de supprimer l'application de leurs appareils mobiles privés pour des raisons de cybersécurité; compte tenu de l'évolution récente du paysage des médias sociaux, invite l'administration du Parlement à suivre de près toutes les évolutions dans ce domaine et à prendre

les mesures appropriées pour protéger les députés, le personnel et l'institution;

Or. en

Amendement 190
Gerben-Jan Gerbrandy, Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 121 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	121 bis. se déclare très préoccupé par les opérations de cyberespionnage qui auraient été menées par des éléments du gouvernement hongrois et qui viseraient des fonctionnaires de l'Union, y compris des fonctionnaires du Parlement; souligne que de tels actes, s'ils sont avérés, constituent un grave abus de confiance et compromettent fondamentalement l'intégrité des institutions démocratiques de l'Union;

Or. en

Amendement 191
José Cepeda, Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 125

Proposition de résolution	*Amendement*
125. demande la poursuite des investissements ***dans les infrastructures*** de cybersécurité, ainsi qu'une formation continue et des ressources pour le personnel, afin de renforcer une culture de sensibilité à la sécurité qui renforce la résilience du Parlement face aux menaces numériques potentielles;	125. ***rappelle l'importance du considérant 14, et de l'article 6, paragraphe 7, du règlement (UE/Euratom) 2023/2841;*** demande la poursuite des investissements ***appropriés en matière*** de cybersécurité ***vers l'objectif à plus long terme d'au moins 10 % des dépenses totales en informatique***, ainsi qu'une formation continue et des

ressources pour le personnel, afin de renforcer une culture de sensibilité à la sécurité qui renforce la résilience du Parlement face aux menaces numériques potentielles;

Or. en

Amendement 192
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 132 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 bis. souligne l'importance de la Cellule de crise dans son rôle d'assistance aux délégations officielles du Parlement, en particulier dans le contexte géopolitique actuel; demande donc à l'administration du Parlement de veiller à ce que cette unité soit toujours dotée des ressources nécessaires; est très préoccupé par le fait que l'accès à la formation de sensibilisation à l'environnement hostile (HEAT), qui est obligatoire pour le personnel de l'administration afin de pouvoir accompagner les délégations officielles du Parlement, reste en pratique très limité au personnel des groupes politiques; rappelle dans ce contexte le devoir de diligence du Parlement à l'égard de ses députés et de son personnel;

Or. en

Amendement 193
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

132 bis. rappelle que l'objectif de la commission du contrôle budgétaire est d'assurer la protection des intérêts financiers de l'Union par la transparence, la responsabilité et la gestion efficace des fonds de l'Union, en maintenant des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité dans l'administration de l'Union, en s'efforçant de mettre en place un système financier transparent et responsable, et en s'engageant à renforcer la confiance du public;

Or. en

Amendement 194
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 ter. estime que le Parlement et sa commission du contrôle budgétaire ont gravement manqué à leurs devoirs et à leur mandat et que, par conséquent, à la suite des enquêtes, une autoréflexion institutionnelle approfondie et un réexamen de leurs méthodes de travail sont nécessaires;

Or. en

Amendement 195
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 quater. estime que le dispositif de lutte contre la fraude du Parlement, y compris la commission du contrôle budgétaire, bénéficierait de l'analyse et

des conseils d'un organisme externe ou d'un groupe d'experts sur la manière de modifier ses méthodes de travail et, éventuellement, de reconsidérer les questions et les sujets qui ont été privilégiés;

Or. en

Amendement 196
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 quinquies. est fermement convaincu que l'octroi de la décharge pour l'exercice 2023 au Parlement enverrait un mauvais message aux autres institutions, ainsi qu'aux citoyens de l'Union, vu qu'une affaire est toujours pendante et qu'une enquête est en cours;

Or. en

Amendement 197
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 sexies. rappelle que la Commission devrait suivre la même procédure que pour toute autre institution de l'Union se trouvant dans une situation similaire et souligne que la procédure de décharge offre aux institutions l'occasion de réfléchir aux événements passés et aux enseignements tirés, de déterminer à la fois les bonnes pratiques et les faiblesses à corriger, dans le but d'améliorer encore la

gestion financière de l'Union et d'obtenir à l'avenir de meilleurs résultats avec le budget de l'Union;

Or. en

Amendement 198
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 132 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 septies. recommande d'avoir recours à un organisme externe ou à un groupe d'experts pour évaluer si les mesures adoptées par le Parlement en 2023 ont été suffisantes pour éviter les affaires de corruption et de comportement répréhensible à grande échelle, ainsi que les conflits d'intérêts, et pour déterminer s'il est possible d'accorder la décharge au Parlement pour l'année 2023;

Or. en

Amendement 199
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 octies. estime qu'une meilleure protection des intérêts financiers de l'Union et une lutte plus efficace contre la fraude ne sont possibles que si l'on tire les conséquences et les leçons des affaires pendantes, et qu'il s'agit d'une bonne occasion pour le Parlement, notamment sa commission du contrôle budgétaire, de trouver de nouveaux moyens de s'acquitter de son mandat, qui consiste à

maintenir des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité dans l'administration de l'Union, et à regagner la confiance du public;

Or. en

Amendement 200
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 132 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 nonies. invite l'institution à évaluer la manière dont les autres institutions européennes traitent des cas similaires d'inconduite et de fraude; estime que les autres institutions pourraient fournir des recommandations au Parlement et à sa commission du contrôle budgétaire sur de nouveaux moyens de lutter contre les comportements répréhensibles et l'utilisation abusive des fonds de l'Union sur la base de leur propre expérience institutionnelle et des leçons qu'elles ont tirées de leurs expériences passées; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'une nouvelle perspective en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 201
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 132 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 decies. rappelle le traité sur l'Union européenne, selon lequel l'Union et ses institutions ont pour but de

promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 202
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 132 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 undecies. invite l'institution à s'engager pleinement et à maximiser ses efforts avec toutes les mesures et tous les moyens dont elle dispose pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 203
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 132 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 duodecies. rappelle que le traité UE dispose que l'Union et ses institutions respectent l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 204
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 132 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	132 terdecies. invite la Commission à toujours respecter l'égalité des États membres et à les traiter tous sur un pied d'égalité, à respecter leur souveraineté et leur identité nationale, inhérentes à leurs structures fondamentales, politiques et constitutionnelles, y compris l'autonomie régionale et locale;

Or. en

Amendement 205
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 133

Proposition de résolution	*Amendement*
133. note qu'en 2023, la DG PERS a joué un rôle central dans la bonne mise en œuvre d'améliorations majeures de la politique du personnel, notamment en préparant les propositions à l'intention du Bureau sur la création d'un service de médiation au Parlement, sur de nouvelles règles internes en matière de dénonciation des dysfonctionnements et sur des modifications des règles applicables au comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés;	133. note qu'en 2023, la DG PERS a joué un rôle central dans la bonne mise en œuvre d'améliorations majeures de la politique du personnel, notamment en préparant les propositions à l'intention du Bureau sur la création d'un service de médiation au Parlement, sur de nouvelles règles internes en matière de dénonciation des dysfonctionnements et sur des modifications des règles applicables au comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés; ***regrette que certains groupes politiques aient appliqué deux poids, deux mesures dans le passé lors du signalement de plaintes et invite tous les groupes politiques à signaler les cas de harcèlement aux commissions et***

structures internes compétentes du Parlement, tout en veillant à ce que toutes les personnes impliquées dans une plainte bénéficient d'une procédure guidée par les normes de l'état de droit;

Or. en

Amendement 206
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 133

Proposition de résolution	*Amendement*
133. note qu'en 2023, la DG PERS a ***joué un rôle central dans la bonne mise en œuvre d'améliorations*** majeures de la politique du personnel, notamment en préparant les propositions à l'intention du Bureau sur la création d'un service de médiation au Parlement, sur de nouvelles règles internes en matière de dénonciation des dysfonctionnements et sur des modifications des règles applicables au comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés;	133. note qu'en 2023, la DG PERS a ***mis en œuvre avec succès des améliorations*** majeures de la politique du personnel, notamment en préparant les propositions à l'intention du Bureau sur la création d'un service de médiation au Parlement, sur de nouvelles règles internes en matière de dénonciation des dysfonctionnements et sur des modifications des règles applicables au comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés;

Or. en

Amendement 207
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 133 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	133 bis. note que la Cour de justice de l'Union européenne a statué le 11 septembre 2024 que le cadre existant

du Parlement n'assurait pas une protection équilibrée et efficace des lanceurs d'alerte contre les représailles; invite le Parlement à assurer d'urgence la transposition correcte de la directive sur les lanceurs d'alerte et à adopter les règles nécessaires à la protection des lanceurs d'alerte au sein de sa propre institution;

Or. en

Amendement 208
Jonas Sjöstedt, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 134 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	134 bis. se félicite qu'avec la nouvelle législature en 2024, les formations contre le harcèlement soient devenues obligatoires pour les députés et les APA; demande que le même caractère obligatoire soit appliqué aux membres du personnel lorsqu'il s'agit de certains postes de direction;

Or. en

Amendement 209
Rudi Kennes

Proposition de résolution
Paragraphe 136 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	136 bis. souligne que les pensions officielles versées par le Parlement aux anciens députés sont globalement généreuses; estime par conséquent que les difficultés financières du Fonds de pension volontaire n'auraient pas dû être

couvertes par des fonds publics; propose de dissoudre le fonds tout en restituant aux (anciens) députés participants les cotisations qu'ils ont eux-mêmes versées;

Or. en

Amendement 210
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 139

Proposition de résolution	*Amendement*
139. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par un certain nombre de bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont ***déposé une plainte*** devant ***la Cour de justice de l'Union*** européenne; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du Fonds de pension volontaire qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu ***son avis*** juridique;	139. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par un certain nombre de bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont ***introduit un recours en annulation*** devant ***le tribunal de l' Union*** européenne; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du Fonds de pension volontaire qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu ***sa décision*** juridique;
[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).	[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).

Or. fr

Amendement 211
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 139

Proposition de résolution	*Amendement*
139. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023 a été contestée par un certain nombre de bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du Fonds de pension volontaire qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique;	139. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023 a été contestée par un certain nombre de bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du Fonds de pension volontaire qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique; ***invite l'administration et le Bureau à veiller à ce que l'argent des contribuables ne soit pas utilisé pour effectuer un éventuel renflouement à l'avenir;***
[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).	[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).

Or. en

Amendement 212
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 139 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	139 bis. salue tous les efforts entrepris pour réduire le déficit du Fonds, en particulier depuis 2023, mais rappelle qu'il finira par s'épuiser; demande au Parlement de veiller à ce qu'aucun argent public ne soit utilisé pour couvrir le Fonds, et se demande si, à la suite d'un éventuel arrêt positif de la Cour, une nouvelle décision du Bureau de revoir sa propre décision datée du 1er avril 2009 concernant la responsabilité financière du Parlement à cet égard, serait une

possibilité pour éviter d'utiliser l'argent du contribuable pour tout renflouement futur;

Or. en

Amendement 213
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 144

Proposition de résolution	*Amendement*
144. souligne qu'il importe de simplifier les règles et procédures dans le cadre du RCAM et du PMO ***afin de réduire la charge administrative pesant sur les députés, les anciens députés et le personnel,*** en veillant à ce que les processus soient conviviaux, clairs et efficaces; demande que des efforts soient déployés pour éviter la «surréglementation» inutile des procédures, susceptible d'accroître la complexité sans avantages évidents; souligne la nécessité d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité opérationnelle tout en maintenant un niveau élevé de service et de couverture pour tous les bénéficiaires;	144. souligne qu'il importe de simplifier les règles et procédures dans le cadre du RCAM et du PMO en veillant à ce que les processus soient conviviaux, clairs et efficaces ***sans pour autant nuire à l'efficacité du service***; demande que des efforts soient déployés pour éviter la «surréglementation» inutile des procédures, susceptible d'accroître la complexité sans avantages évidents; souligne la nécessité d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité opérationnelle tout en maintenant un niveau élevé de service et de couverture pour tous les bénéficiaires;

Or. en

Amendement 214
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 153

Proposition de résolution	*Amendement*
153. souligne que la préservation de l'intégrité démocratique et la mise en place d'un environnement équitable pour les	153. souligne que la préservation de l'intégrité démocratique et la mise en place d'un environnement équitable pour les

partis politiques européens et les fondations politiques européennes sont essentielles au bon fonctionnement et à la crédibilité de l'Union; fait observer que l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après l'«Autorité»), un organe indépendant de l'Union, se consacre activement à cette mission depuis sa création le 1er septembre 2016 et depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle elle est devenue pleinement opérationnelle; fait observer que l'Autorité est chargée par le législateur de l'Union d'enregistrer les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, de contrôler leur respect des règles et, le cas échéant, de leur imposer des sanctions;

partis politiques européens et les fondations politiques européennes sont essentielles au bon fonctionnement et à la crédibilité de l'Union***; dès lors, s'inquiète que certains partis politiques européens (essentiellement des dons reçus par ALDE de la part de Janssen Pharmaceutica, Microsoft, etc.) et fondations politiques européennes (dons reçus par le Wilfried Martens Centre for European Studies de la part de Facebook, Janssen, Apple, Google, Uber, etc., par Open Society de George Soros pour la Foundation for European Progressive Studies et pour la Green European Foundation, par Google pour le European Liberal Forum, etc.) soient en partie financées par des grands groupes -notamment américains- informatiques, pharmaceutiques et autres[1], pouvant être assimilés à des lobbyings et ainsi susceptibles de laisser entendre une quelconque influence sur le processus légilatif; met ainsi en garde contre les conflits d'intérêts potentiels qui pourraient survenir de cette situation légale bien que contestable éthiquement, en particulier lorsque des députés de ces groupes politiques sont rapporteurs sur des dossiers relatifs à ces secteurs; exprime sa profonde inquiétude quant aux soupçons d'ingérence étrangère que cela pourrait susciter*** ; fait observer que l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après l'«Autorité»), un organe indépendant de l'Union, se consacre activement à cette mission depuis sa création le 1er septembre 2016 et depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle elle est devenue pleinement opérationnelle; fait observer que l'Autorité est chargée par le législateur de l'Union d'enregistrer les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, de contrôler leur respect des règles et, le cas échéant, de leur imposer des sanctions;

[1]https://www.appf.europa.eu/cmsdata/291910/2023%20PARTIES%20Contribution

s%20and%20Donations.pdf et https://www.appf.europa.eu/cmsdata/291550/2023%20FOUNDATIONS%20Contributions%20and%20Donations.pdf

Or. fr

Amendement 215
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 153

Proposition de résolution	*Amendement*
153. souligne que la préservation de l'intégrité démocratique et la mise en place d'un environnement équitable pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes sont essentielles au bon fonctionnement et à la crédibilité de l'Union; fait observer que l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après l'«Autorité»), un organe indépendant de l'Union, se consacre activement à cette mission depuis sa création le 1er septembre 2016 et depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle elle est devenue pleinement opérationnelle; fait observer que l'Autorité est chargée par le législateur de l'Union d'enregistrer les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, de contrôler leur respect des règles et, le cas échéant, de leur imposer des sanctions;	153. souligne que la préservation de l'intégrité démocratique ***et du pluralisme politique*** et la mise en place d'un environnement équitable pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes sont essentielles au bon fonctionnement et à la crédibilité de l'Union; fait observer que l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (ci-après l'«Autorité»), un organe indépendant de l'Union, se consacre activement à cette mission depuis sa création le 1er septembre 2016 et depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle elle est devenue pleinement opérationnelle; fait observer que l'Autorité est chargée par le législateur de l'Union d'enregistrer les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, de contrôler leur respect des règles et, le cas échéant, de leur imposer des sanctions;

Or. en

Amendement 216
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 157

Proposition de résolution	*Amendement*
157. relève que l'Autorité a, dans cinq cas, donné aux partis politiques européens et aux fondations politiques européennes la possibilité de prendre des mesures correctives concernant des questions soumises à vérification, comme l'exige le règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014; relève qu'il s'agissait de cas liés aux exigences en matière d'établissement de rapports, aux réponses à des demandes d'informations de l'Autorité et à la fourniture de documents; souligne que, selon l'Autorité, il ressort d'un examen préliminaire que les mesures correctives pertinentes ont été mises en œuvre par les partis politiques européens et les fondations politiques européennes concernés dans tous ces cas sauf un; se félicite que l'Autorité continue de veiller à ce que des mesures correctives ayant un effet à long terme garantissent une conformité durable dans les domaines concernés; relève que l'Autorité a adopté une décision de sanction au cours de l'année 2023, qui fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire;	157. relève que l'Autorité a, dans cinq cas, donné aux partis politiques européens et aux fondations politiques européennes la possibilité de prendre des mesures correctives concernant des questions soumises à vérification, comme l'exige le règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014; relève qu'il s'agissait de cas liés aux exigences en matière d'établissement de rapports, aux réponses à des demandes d'informations de l'Autorité et à la fourniture de documents; souligne que, selon l'Autorité, il ressort d'un examen préliminaire que les mesures correctives pertinentes ont été mises en œuvre par les partis politiques européens et les fondations politiques européennes concernés dans tous ces cas sauf un; se félicite que l'Autorité continue de veiller à ce que des mesures correctives ayant un effet à long terme garantissent une conformité durable dans les domaines concernés; relève que l'Autorité a adopté une décision de sanction au cours de l'année 2023, qui fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire; ***regrette que l'Autorité dispose de pouvoirs d'exécution limités pour ces sanctions;***
[6] Règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2014/1141/oj)	[6] Règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes (JO L 317 du 4.11.2014, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2014/1141/oj)

Or. en

Amendement 217

Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 160

Proposition de résolution	*Amendement*
160. relève que, conformément à l'article 10 bis du règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014, la prévention des menaces d'ingérence étrangère dans la démocratie de l'Union européenne est une tâche essentielle de l'Autorité dans la perspective des élections européennes de 2024, en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes, comme l'exige la législation; prend acte des activités menées par l'Autorité à cet égard, qui se trouvent détaillées dans son rapport annuel d'activité;	160. relève que, conformément à l'article 10 bis du règlement (UE, Euratom) nº 1141/2014, la prévention des menaces d'ingérence étrangère dans la démocratie de l'Union européenne est une tâche essentielle de l'Autorité dans la perspective des élections européennes de 2024, en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes, comme l'exige la législation; prend acte des activités menées par l'Autorité à cet égard, qui se trouvent détaillées dans son rapport annuel d'activité; ***regrette cependant que cela intervienne a posteriori, alors que nombre de partis politiques européens et fondations sont financés par des entreprises privées extra-européennes, créant de facto un risque d'ingérence direct et affiché;***

Or. fr